

A3

A4

A5



LES
ACTES
DE LA
12^e CONFÉRENCE
GÉNÉRALE

Montreux (Suisse)

Les 30 et 31 mars 2001

Programme	page 1
Adresses	page 2
Ordre du jour	page 19
Signature du Rapporteur général	page 22
Démission du Président	page 22
Accord des nouveaux membres	page 24
Reprise d'activités au sein de l'Assemblée	page 25
Allotissement du Bureau pour la période de l'Assemblée	page 29
Etude et approbation des rapports	page 31
Ordre et agenda de la 12 ^e Conférence	page 31
Établissement du programme	page 31
Choix des représentants de l'Assemblée	page 37
Nomination du Comité exécutif	page 37
Date et lieu de la 12 ^e Conférence	page 39
Présentation du projet de budget	page 40
Mouvement de rétention des fonds	page 40
Liste des participants	page 41
Annexe : rapport à l'APC	page 41

**LES
ACTES
DE LA
12^e CONFÉRENCE
GÉNÉRALE**

Montreux (Suisse)

Les 30 et 31 mars 2001

SOMMAIRE

Programme.....	page 3
Allocutions.....	page 5
Ordre du jour.....	page 19
Désignation du rapporteur général.....	page 22
Désignation du Président.....	page 22
Acceptation des nouveaux membres.....	page 24
Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation.....	page 25
Allocation du Directeur général de l'ORTN.....	page 29
Etude et approbation des propositions du Bureau.....	page 31
Etude et approbation des états financiers certifiés.....	page 35
Etablissement du programme d'action et du budget.....	page 54
Choix des représentants du Bureau et des Commissions.....	page 77
Nomination du Commissaire aux Comptes.....	page 81
Date et lieu de la XIIIème Conférence Générale.....	page 81
Présentation du projet « AIME ».....	page 82
Discours de clôture du Président.....	page 83
Liste des participants.....	page 85
Annexe : projet « AIME ».....	page 90

PROGRAMME

Le jeudi, 29 mars 2001

- 16h00 à 17h00 Comité ad hoc pour l'admission des nouveaux membres
- 16h00 à 17h00 Réunion du comité de réflexion sur les liens entre les ateliers du SÉFOR et les commissions du CIRTEF
- 17h00 à 18h00 Réunion du Bureau de direction du CIRTEF
- 19h00 Réception de bienvenue offerte par le Directeur de la TSR, Monsieur Gilles Marchand

Le vendredi, 30 mars 2001

- 09h00 à 12h30 Début des travaux de la Conférence générale
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des Actes de la XIème Conférence générale
 3. Désignation du rapporteur général de la Conférence
 4. Désignation du Président
 5. Discours bilan du Président du CIRTEF
 6. Acceptation des nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions
- 10h30 à 11h00 Pause-café*
7. Rapport d'activités du Secrétaire général
- 12h30 à 14h30 Déjeuner offert par la SSR Idée Suisse
- 14h30 à 16h00 Travaux de la Conférence générale
8. Étude et approbation des propositions du Bureau
 9. Étude et approbation des états financiers certifiés
- 16h00 à 16h45 Pause-café*
- 17h00 Ouverture protocolaire suivie d'une réception offerte par le Directeur général de la SSR Idée Suisse, Monsieur Armin Walpen

Le samedi, 31 mars 2001

- 09h30 à 11h00 Travaux de la Conférence générale
10. Établissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations
11h00 à 11h30 Pause-café
- 11h30 à 12h30 Présentation du programme de sauvegarde des archives sur support numérique – Archivage intelligent multimédia économique (AIMÉ)
- 12h30 à 14h30 Déjeuner offert par la SSR Idée Suisse
- 14h30 à 17h00 Suite et fin des travaux de la Conférence générale
Constitution du consortium pour le projet AIMÉ
11. Choix des représentants du Bureau et des Commissions
12. Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002
13. Date et lieu de la XIIIème Conférence générale
- 18h00 à 19h00 Réunion conjointe des Bureaux entrant et sortant et des Commissions
- 20h00 Dîner de clôture

Le dimanche 1^{er} avril 2001

- 09h30 à 12h30 Réunion du Conseil de coopération de TV5 Afrique

ADRESSE DE
MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHALON,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RADIOTHÉRAPIE SYNTHERNE,
ET PRÉSIDENT DU CHTEP

à l'Assemblée Générale
et à nos amis les Directeurs généraux
de nos établissements.

Je vous remercie pour votre accès à ma demande de réunion. Je vous prie d'excuser si ce pas n'est pas tout à fait à propos puisque je suis en ce moment en congé maladie, malgré une rémission depuis maintenant 9%, et du reste les idées sont un peu floues dans ma tête. Mais je vous prie de me faire confiance.

CÉRÉMONIE PROTOCOLLAIRE

Il y a quelques jours, deux hommes de presse du Journal Le Monde ont interviewé Jean-Clude Chalon dont la réputation de bonhomme très pro et déterminé, comme il semble, au service de CHTEP. Ces deux hommes avaient à présent une grande partie de leur temps réservé à nous deux, mais sans nous faire trop de questions dans un précédent interview que nous avions avec Monsieur André Chalmette, son père dont il était également notre l'ordre et la démonstration.

Il est donc évident que pendant la présente réunion nous pouvons plus que jamais évoquer l'avenir de nos établissements, des échéances de CHTEP, ce qui aussi dans une certaine mesure nous aidera à nous renseigner sur nos futurs et inter-venants, mais aussi pour donner un grand sens à l'ensemble de nos projets.

Je vous remercie pour votre compréhension, et je vous prie de faire à droite les salutations de CHTEP à toute radio.

**ALLOCUTION DE
MONSIEUR GEORGES WENCESLAS ABOKE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RADIO-TÉLÉVISION IVOIRIENNE
ET PRÉSIDENT DU CIRTEF**

Monsieur le Conseil Fédéral,
Mesdames et Messieurs les Directeur généraux,
Mesdames et Messieurs,

Les circonstances que vous connaissez tous et sur lesquelles il est inutile de revenir, ont obligé la Côte d'Ivoire à ne pas pouvoir remplir pleinement sa mission de Président du CIRTEF. Notre mandat, entamé avec de bonnes dispositions en 99, a dû subir les aléas des douloureux événements ayant marqué mon pays. Quatre directeurs généraux se sont succédés à la tête de la RTI. En outre, la RTI a été fortement secouée et d'importants dégâts et pertes de matériel et un personnel psychologiquement perturbé sont à déplorer.

Cependant, malgré tous ces soubresauts, nous nous sommes toujours sentis très proches de notre Conseil. Même si c'était à distance, nous suivions de très près et avec beaucoup d'intérêt ce qui s'y passait. Pour preuve, la plupart des séries harmonisées et toutes les autres sollicitations du CIRTEF connaissent la participation active de producteurs et réalisateurs ivoiriens.

Aujourd'Hui, je suis très heureux de passer le témoin à Monsieur Jean-Claude Chanel dont la réputation de battant n'est plus à démontrer. Comme il connaît parfaitement le CIRTEF depuis de longues années, il a pu remplir une grande partie de notre mission auprès de notre Conseil, et sera sans aucun doute un président très dévoué aux côtés de Monsieur Abdelkader Marzouki dont il faut également saluer l'ardeur et la disponibilité.

Je puis vous assurer qu'en quittant la présidence du CIRTEF, nous restons plus que jamais disponibles à œuvrer au renforcement des actions du CIRTEF, ce bel outil dont nous disposons pour le développement harmonieux de nos radios et télévisions, mais aussi pour l'entretien de grandes amitiés et le rapprochement de nos publics.

Je vous remercie pour votre compréhension, et je réponds présent à toutes les sollicitations du CIRTEF. Encore merci.

**ALLOCUTION DE
MONSIEUR ARMIN WALPEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SRG/SSR Idée Suisse**

Monsieur le Conseiller fédéral,
Monsieur le Président de la SSR idée suisse,
Messieurs les Presidents,
Messieurs les directeurs généraux,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'accueillir à Montreux la XIIème Conférence générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française.

La SSR idée suisse, comme son nom l'indique, est particulièrement attachée à la langue française qui est le trait d'union des 44 organismes de radio et télévision représentés ici.

Pour refléter l'identité multiculturelle de notre petit pays, la SSR idée suisse utilise trois des langues européennes les plus répandues, l'allemand, l'italien et le français, plus une quatrième, le romanche, qui nous est d'autant plus précieuse qu'elle n'est parlée que dans une poignée de nos vallées alpestres. Notre allemand national, le schwytzertütsch, se décline lui aussi dans une multitude de dialectes à l'usage exclusif de communautés parfois minuscules.

Le français, à l'opposé, est pour nous la langue de l'ouverture au monde et nous sommes fiers de participer activement à toutes les aventures audiovisuelles de la francophonie, TV5, la CTF, la CRPLF, et naturellement le CIRTEF.

Je suis heureux que les équipes de la radio et de la télévision suisses romandes soient présentes dans de nombreuses initiatives du CIRTEF, comme par exemple les cellules de post-production de Cotonou et Yaoundé, et contribuent à ce que la coopération Nord/Sud soit, dans le domaine audiovisuel, l'affaire des radiodiffuseurs eux-mêmes.

Cette collaboration peut revêtir de multiples visages et se traduire par des actions de coopération très concrètes. Ce fut le cas il y a quelques années lorsqu'une équipe de la TSR proposa, avec une équipe du Burkina, un regard croisé sur la vie dans les hôpitaux. Un appel à la générosité des téléspectateurs suivit l'émission et l'argent ainsi récolté permit de construire une pédiatrie à Ouagadougou. Pédiatrie qui d'ailleurs existe toujours.

Nous avons tous à apprendre les uns des autres. La défense de l'identité culturelle l'enrichissement du débat démocratique, la recherche du progrès de la société sont des objectifs que partagent tous les radiodiffuseurs de service public. Ce sont des objectifs jamais atteints, à renouveler sans cesse ; et les expériences des uns peuvent toujours servir les autres pour développer un audiovisuel public fort et vivant sur le vaste territoire de la francophonie, où le soleil ne se couche jamais...

C'est la raison principale de l'engagement constant de SSR SRG idée suisse dans le CIRTEF. Un engagement qui se traduira durant les deux prochaines années par une « présidence suisse » du CIRTEF, incarnée par notre collaborateur M. Jean-Claude Chanel que je félicite chaleureusement.

Je vous souhaite à tous des heures fructueuses sur cette riviera vaudoise dont un petit artisan suisse des bords du lac, Jean-Jacques Rousseau, a fait le décor de quelques-unes des pages les plus sublimes jamais écrites en français.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT JEAN-CLAUDE CHANEL

Monsieur le Conseiller Fédéral,
Mesdames et Messieurs les Représentants
du Corps diplomatique
des Conseils d'Etat
des Parlements nationaux et cantonaux
des Autorités municipales,
Mesdames et Messieurs
les Présidents
Directeurs Généraux
Directeurs
Secrétaires Généraux,
Mesdames et Messieurs,
Chers Invités,

Permettez-moi de m'adresser directement à vous, Monsieur le Conseiller Fédéral, pour vous exprimer toute ma gratitude et celle du CIRTEF. Dans un emploi du temps très chargé, d'autres réunions stratégiques vous attendent encore ce soir, vous avez tenu à être présent malgré tout et nous faire l'honneur de prendre la parole. C'est dire toute l'importance que vous accordez au Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française, aux travaux de sa XIIème Conférence Générale et plus particulièrement à sa mission fondamentale ; développer à travers le monde un dialogue permanent ouvert aux organismes de radiodiffusion qui ont le français en partage, et ceci en respectant les particularités, les cultures et les aspirations de chacun. Votre présence est un encouragement à poursuivre ces rapprochements entre les pays du Nord et du Sud.

Monsieur le Directeur Général de la Radio-Télévision de la Côte d'Ivoire, vos propos nous ont beaucoup touchés, votre situation difficile a été fort bien comprise. La structure du CIRTEF a permis de faire face à cette indisponibilité, grâce au Secrétaire Général et à son équipe qui, sans faille, a permis d'assurer la continuité. Vos remerciements se reportent sur eux et je vous en sais gré.

Le CIRTEF revient en Suisse pour tenir sa Conférence Générale. Revient, car simple rappel, avant Bruxelles, c'est Genève qui a accueilli le siège du Secrétariat Général. La Télévision suisse romande avait déjà joué un rôle actif dans la création du CIRTEF et, parmi d'autres, un de ses pionniers membre fondateur est dans la salle, M. René SCHENKER, que je me plaît à saluer.

C'est toujours au bord du même lac, à Montreux où les professionnels de la télévision se réunissent chaque année que les travaux ont débuté ce matin. Dans un des premiers points à l'ordre du jour, les délégués ont approuvé à l'unanimité le changement de statut de Canal France International, CFI, qui devient membre actif, et autre bonne nouvelle, l'adhésion de Radio Canada International, RCI. Ces deux sociétés, apportant leur savoir-faire, leur expérience renforce notre Conseil. J'en suis heureux et leur souhaite la bienvenue.

Les circonstances ont donc fait qu'en ma qualité de 1^{er} Vice-Président, j'ai été amené à suppléer la Présidence. Je vous présenterai un rapport sur les activités du CIRTEF durant le dernier Biennum et évoquerai, en tant que Président, les perspectives et les enjeux de ces deux prochaines années.

L'état des lieux. Après la cellule de postproduction à Cotonou, celle de Yaoundé a été inaugurée. Avec ces deux centres de montage, grâce au soutien de la Communauté Française de Belgique et du Ministère Français des Affaires Etrangères, le CIRTEF peut compter sur la collaboration de monteurs et de techniciens compétents doublés de gestionnaires qui assurent pleinement leur rôle de responsables. Ceux-ci sont appuyés par du personnel local qu'ils ont eux-mêmes formés.

Organisation non gouvernementale, le CIRTEF a réussi à signer des accords de siège avec les autorités de ces deux pays pour que ces missions aient un statut diplomatique. Si je le mentionne, c'est qu'il ne doit pas être courant qu'une ONG ait une telle reconnaissance. C'est là aussi un effet du dynamisme de M. Abdelkader MARZOUKI.

Le CIRTEF n'est pas une nébuleuse, c'est du concret, j'aurai l'occasion de le rappeler, ses actions sont visibles. Les unités de montage de même que les deux régies-son, dont ces cellules sont équipées, ont connu des taux d'utilisation exceptionnels au cours de ces deux dernières années. Toutes les séries coproduites par le CIRTEF, même certaines du Nord, ainsi que plusieurs autres productions des membres du CIRTEF, ont été montées dans ces centres. De plus, des producteurs indépendants de ces régions ont sollicité les services de notre personnel pour leurs postproductions.

La fragilité relative de certains équipements sophistiqués oblige le CIRTEF à la plus grande vigilance pour maintenir ses installations au plus haut niveau d'efficacité. L'évolution rapide des technologies force à rechercher et à acquérir les outils les plus performants, assurant une qualité irréprochable et répondant à des exigences élevées pour la diffusion. C'est ainsi qu'au cours de ces derniers mois, avec des financements de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, le CIRTEF a pu doter les deux cellules de magnétoscopes de montage, de même que du matériel de mise à niveau et de maintenance.

Le CIRTEF porte une grande attention à la formation professionnelle, durant le Biennum écoulé ce sont 296 professionnels des Radios et Télévisions du Sud qui ont suivi l'une ou l'autre formation, ce qui représente un total de 3.267 jours/personnes de formation. Celles-ci ont pu se réaliser grâce à l'apport de partenaires avec qui le CIRTEF entretient des rapports privilégiés, tels que

l'UNESCO, la Coopération de la Communauté Française de Belgique, la Coopération Française, la Coopération Suisse, mais aussi et surtout par la solidarité des membres du CIRTEF, que ce soit les pays d'accueil ou les organismes du Nord qui envoient leurs meilleurs experts, sans lesquels la majorité de ces actions ne pourraient être menées.

Il faut néanmoins souligner les difficultés, notamment le détachement de ces experts et, si nous voulons que ces activités nombreuses et efficaces continuent, il est indispensable de renforcer cette mise à disposition. Cet appel devait être lancé, comme une bouteille à la mer - ou plutôt au lac - devant une telle assemblée de décideurs.

Les séries harmonisées en Télévision sont depuis quelque temps un fleuron des activités du CIRTEF. Ce travail considérable ne peut se faire, une fois encore, sans l'aide de nos membres, dont certains comme Radio-Canada, France Télévision, la Télévision suisse romande, ont offert un soutien extraordinaire. Un appui indispensable pour la production de ces séries est nécessaire.

La formation pose de réels problèmes, là aussi d'encadrement. On le dit parfois « Aides-toi, le ciel t'aidera ». « Aidez-nous, nous vous aiderons », tel pourrait être un slogan du CIRTEF.

Le CIRTEF est le partenaire privilégié de TV5 où il trouve un excellent accueil. Membre de droit du Conseil de Coopération de TV5 Afrique, il est aussi chargé de la programmation des émissions du Sud sur l'ensemble du réseau de TV5 surface mondiale. Sa programmation représente 11heures15 de programmes mensuels, avec l'émission « Reflets ». Dans la nouvelle structure de TV5 Monde, actuellement en chantier, le CIRTEF aura une place au Conseil d'Administration, certes d'observateur, mais il pourra faire entendre sa voix. Tout au long des réunions communes avec TV5, le CIRTEF a œuvré pour que l'actualité africaine remonte au Nord et que cette sensibilité de la vision du monde puisse être proposée quotidiennement.

Les échanges de programmes TV ont été nombreux. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce sont 353 émissions représentant 632 heures de diffusion qui se sont échangées. Il convient d'ajouter 330 programmes du Fonds Francophone de Production audiovisuelle du Sud, AIF/CIRTEF, qui ont été sélectionnées par 13 organismes du Sud. Je vous le disais le CIRTEF, c'est du concret.

En Radio, également des séries harmonisées ont été produites en 1999, « les contes et légendes », dont 16 productions ont été copiées sur cassettes par Radio Suisse Internationale et, en 2000, « les regards sur le 20^{ème} et le 21^{ème} siècles », dont 10 productions viennent d'être copiées sur CD. Ce sont ainsi 240 heures de programmes, soit 169 émissions, qui ont été échangées ces dernières années ; en 1999 la duplication et l'envoi furent assurés par Radio-Canada.

Le CIRTEF a entrepris il y a 5 ans et ceci avec la Communauté des Télévisions Francophones, une opération de jumelages de Télévisions d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Afrique. Ces jumelages consistent à regrouper 3 organismes de ces 3 aires géographiques afin de favoriser les échanges dans un rapport plus personnalisé. Ces activités prennent la forme d'échanges de personnes et d'émissions, de transferts de connaissances par des sessions de formation, de dons d'équipements, mais aussi par la réalisation de productions communes. Il existe actuellement 13 jumelages touchant 34 organismes différents. Depuis un an des opérations de jumelage ont été entreprises en Radio avec le même objectif. Deux accords ont déjà été conclus.

Le SEFOR est chaque année une activité « phare ». Pendant ce biennum, ils se sont tenus en 1999 à Ottawa et en 2000 à Ougadougou. Les travaux en ateliers et en sous-groupes sont particulièrement appréciés et les exposés bien documentés sont suivis par un nombre toujours grandissant de participants. Une des innovations majeures a été l'année dernière, le « Pré-SEFOR » qui a consisté en l'expérimentation de matériel de pointe, tant

en Radio qu'en Télévision, par des techniciens burkinabés. C'est au cours de ces SEFOR que des recommandations sont faites, ce qui me permet d'évoquer les plans d'actions de ce prochain Biennum.

L'archivage est un sujet de préoccupation pour la conservation d'une part et la documentation de l'autre. La TV n'est plus volatile, comme des bulles de savon : elle a désormais une mémoire. C'est un sujet qui intéresse aussi bien les organismes du Nord que ceux du Sud et tous médias confondus. C'est une question de sauvegarde du patrimoine. Un ambitieux projet a été initié et sera présenté au cours de nos travaux. Une étude très élaborée a permis d'établir un processus d'archivage sur support numérique, par la création d'archives des œuvres multimédias et métadonnées associées, de gérer celles-ci et d'en assurer la diffusion. La caverne d'Ali Baba de nos archives profitera désormais à un très large public !

Pour que cela soit aisé et économique, tout en étant puissant et souple, l'idée est de créer un site Web portable, ayant une grande capacité de stockage. Ce projet interactif via Internet permettra de nous rapprocher davantage, car il est intelligent, multimédias, économique, d'où son nom : « AIME » (Archivage Intelligent Multimédias Economique). Je suis persuadé que le lancement de ce projet sera un des moments forts de notre XIIème Conférence Générale et permettra de marquer d'une pierre blanche ses assises tenues à Montreux. Sans nous en rendre compte, nous sommes peut-être en train de faire l'Histoire.

Il sera nécessaire également de consolider ces multiples activités du CIRTEF, renforcer les cellules, continuer les séries, former et recycler les professionnels des Radios et Télévisions au numérique, assurer la qualité optimale aux programmes présentés sur TV5, multiplier les échanges de programmes, favoriser les jumelages, développer la présence Radio et lui porter une attention plus soutenue, notamment en coopération avec la Communauté des Radios Publiques de Langue Française. Bien sûr, continuer à prendre notre bâton de pèlerin pour trouver les financements nécessaires.

Comme si cela ne suffisait pas, le CIRTEF sera également porteur de nouveaux projets exceptionnels pour le développement audiovisuel francophone.

A part le projet « AIME », deux autres ont été remis à la Communauté Européenne pour financement dans le cadre des ACP, dont l'un concerne le recyclage des agents des Radios et Télévisions de l'Afrique de l'Ouest et l'autre porte sur la production d'un magazine qui vient de débuter avec plusieurs de nos organismes. Le CIRTEF apporte non seulement un support technique et logistique, mais également le contenu est travaillé dès la conception du scénario pour offrir des émissions qui ont du sens, du fond.

Enfin, si les activités du CIRTEF sont reconnues, la communication devra faire l'objet d'une amélioration. Faire du bon travail c'est bien, le faire savoir c'est mieux. Le site Web du CIRTEF va voir le jour. Une organisation qui se veut à la pointe des nouvelles technologies se doit d'avoir un site performant et répondant aux attentes de ses partenaires.

N'oublions pas que ces activités se font pour les membres du CIRTEF. Elles ne se feront qu'avec un engagement réel, constructif, effectif de leur part. Soyons attentifs, tous ensemble, à ce que ceux qui ont été oubliés au 20^{ème} siècle ne soient pas les exclus du 21^{ème}.

On demande beaucoup au CIRTEF, on attend beaucoup de lui. Il est toujours très difficile d'évoquer l'argent, surtout dans un pays où en parle avec beaucoup de pudeur. Toutefois, le Bureau du Conseil a examiné la situation financière.

Malgré une gestion rigoureuse des fonds, force est de constater qu'il y a des organismes qui ne s'acquittent que rarement, voire pas du tout de leur cotisation, ce qui crée un problème de déséquilibre entre les partenaires, qui n'est pas rassurant. Des dispositions doivent être prises pour y remédier.

En conclusion, nous pouvons et nous devons tous être fiers du CIRTEF, c'est un maillon très important de la chaîne de la Francophonie. La pierre angulaire dans les échanges de programmes entre nos organismes membres, le fait de promouvoir la culture du Sud au Nord favorise une transparence qui devrait concourir à rapprocher les uns et les autres dans cet espace qui nous est si cher. On l'a enfin admis, ce qui diffère de nous - plus encore que ce qui nous ressemble - nous instruit, nous enrichit. Cette coopération va dans les deux sens, Nord-Sud bien sûr, mais aussi Sud-Nord, car il y autant à recevoir qu'à donner. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il y a 24 ans, à Montréal, les représentants de 34 chaînes de Radiodiffusion proposèrent la création d'un Conseil International des Radios et Télévisions d'Expression Française, le CIRTEF.

Ensemble, ce jour-là, ces visionnaires ont allumé les feux sacrés de la vraie communication francophone, qui est avant tout dialogue des cultures et de la vraie coopération, c'est à dire une coopération basée sur le partenariat et le respect mutuel.

Faisons en sorte que ces feux ne s'éteignent jamais !

Le discours du Président, qui tenait également lieu de rapport d'activités, a été prononcé à l'occasion de la cérémonie protocolaire d'ouverture. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Conférence générale.

**ALLOCUTION DE
MONSIEUR JOSEPH DEISS
CONSEILLER FÉDÉRAL
CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Il y a cinquante ans exactement, à Zurich, était diffusée pour la première fois en Europe une émission expérimentale de télévision en couleurs. Essayez donc d'imaginer aujourd'hui ce qu'était la vie quotidienne en 1951. Sans télévision en couleurs, ni fax, ni ordinateurs, ni téléphone mobile ? D'ailleurs, le premier ordinateur avait alors à peine quelques années ; avec ses 18 000 tubes électroniques et son demi million de points de soudure, il occupait une pièce entière. Vous savez à quel point le monde a changé depuis : et pourtant la révolution de l'information ne fait que commencer. La télévision est une fois encore aujourd'hui à l'aube d'une ère nouvelle, celle du numérique. L'alliance du téléphone, de l'Internet et de la télévision nous permet déjà d'entrevoir ce que sera le média « tout en un » (all in one) de demain. Comment cela affecte-t-il notre planète ? Les distances se contractent constamment, dans le temps et l'espace. C'est le village global dont on parle tant. Mais fait-il vraiment de nous des villageois ? Nous rapproche-t-il ?

Le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) a justement pour rôle de répondre aux questions de cette nature. Au CIRTEF comme à vous tous, je souhaite de tout cœur la bienvenue en Suisse. Je suis très heureux de voir représentées ici, à Montreux, les sociétés de radio-télévision nationales de plus d'une trentaine de pays. Elles partagent bien sûr une langue, mais aussi des buts communs :

- la promotion du rôle de la radio et de la télévision en tant que moteur du développement ;
- la volonté de s'assister mutuellement dans l'exercice de leur mission sociale, culturelle et éducative ;
- et le désir de faire mieux connaître les spécificités et les cultures de vos pays respectifs.

En d'autres termes, le CIRTEF est une organisation non gouvernementale de coopération internationale, centrée sur l'exercice d'un métier d'abord, mais qui, au-delà de l'usage commun d'une langue, est inspirée par des principes chers à la Suisse.

Il est réjouissant pour le ministre des affaires étrangères de ce pays de constater combien la vie associative internationale des journalistes et des professionnels des médias suisses est intense et riche de contacts de par le monde. Je me félicite des efforts que déploie dans ce cadre la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR idée suisse). Cette rencontre, organisée en Suisse à votre instigation M. le Président, non seulement rapproche des professionnels, mais elle est une preuve que la mondialisation n'est pas nécessairement un phénomène se déroulant par-dessus nos têtes et forcément dans une langue qui n'est pas la nôtre. Car votre objectif commun de perfectionner et de partager votre savoir-faire, au service de la collectivité, dans la langue parlée et comprise de la population de nos pays, fait du CIRTEF un acteur de cette mondialisation. Je la vois, en vous, respectueuse des diversités et soucieuse de favoriser un accès équitable aux ressources et aux technologies. Je vois cette mondialisation, avec le CIRTEF, comme un moteur de diffusion de la formation et de la culture, forces vives du développement individuel et collectif.

La politique extérieure de la Suisse à l'âge de la mondialisation

Car la mondialisation et l'accès équitable aux ressources et aux technologies représentent effectivement un défi majeur. Nous sommes tous concernés : la Suisse et sa politique extérieure, les organisations comme le CIRTEF, les hauts responsables au Nord comme au Sud. A y regarder de plus près, le « village global » dont on parle tant, le rapprochement des peuples et des cultures, sont une fiction. Le numérique peut bien abolir les distances, il ouvre aussi de nouvelles failles. L'écart des revenus se creuse encore entre pays riches et pauvres. Le fossé numérique s'élargit à une vitesse inquiétante entre ceux qui sont connectés au Réseau et ses laissés pour compte. Tout le monde ne profite donc pas de l'énorme potentiel de la communication planétaire ; la grande majorité n'y a même pas accès. A l'échelle du monde entier, l'internaute type est jeune et de sexe masculin ; citadin, il possède une formation supérieure, un revenu confortable, et parle anglais. Il appartient ainsi à une toute petite élite mondiale. Le secrétaire général des Nations unies, Monsieur Kofi Annan, se demandait récemment ce que peut signifier la mondialisation pour quelqu'un qui n'a encore jamais donné ni reçu un seul coup de téléphone : or c'est le cas de la moitié de l'humanité ! On compte en effet moins de raccordements à l'Internet dans l'ensemble des pays d'Afrique situés au sud du Sahara qu'à Manhattan.

La Suisse veut contribuer davantage à faire échec à cette « société numérique à deux vitesses ». Une tâche qui s'inscrit dans l'une des grandes missions de notre politique extérieure, à savoir la lutte dans le monde entier contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion. Or nous entendons renforcer cette action : le gouvernement suisse a décidé l'année dernière d'intensifier sensiblement dans les années qui viennent son effort de coopération au développement.

Mais la Suisse doit aussi intervenir dans d'autres domaines. La mondialisation, la fin de l'antagonisme Est-Ouest, l'effondrement de l'Union soviétique et de la Yougoslavie nous ont fait prendre conscience d'une chose : la Suisse n'est pas un cas particulier, c'est un petit pays tout à fait « ordinaire », au cœur de l'Europe. Les grands problèmes de notre temps se sont également mondialisés et le concernent comme n'importe quel autre. Le réchauffement de la planète, les épidémies, la détresse des réfugiés, les krachs boursiers, la criminalité organisée ou la « cybercriminalité » ignorent les frontières nationales et font peu de cas de la neutralité. C'est seulement en faisant front commun que nous parviendrons à relever ces défis. Et c'est donc dans ce sens que nous réorientons notre politique extérieure.

Le Conseil fédéral se propose par exemple d'intensifier les efforts de la Suisse dans le domaine de la promotion de la paix. La multiplication des conflits sanglants et barbares - qui réapparaissent aussi en Europe depuis dix ans - le drame des réfugiés et la déstabilisation de régions entières appellent une politique de prévention plus active. Elle s'appuiera notamment sur l'édification de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que sur la promotion du dialogue. La politique extérieure de la Suisse ménage aussi une place centrale au respect des droits de l'homme car leur violation et les pratiques antidémocratiques figurent parmi les principales entraves au développement durable et à la paix. Nous intensifions également notre engagement humanitaire. La solidarité humanitaire s'inscrit d'ailleurs dans la tradition de notre politique extérieure, mais cela ne nous suffit pas : d'autres tâches urgentes nous appellent, comme la recherche de principes humanitaires universels qui puissent aussi s'appliquer aux conflits intra-étatiques.

Le Conseil fédéral est déterminé à renforcer la présence internationale de la Suisse, de sorte qu'elle assume encore mieux ses responsabilités à l'ère de la mondialisation. L'adhésion à l'ONU est la cause-phare de cet engagement. Le peuple suisse - qui a le dernier mot - sera appelé à se prononcer d'ici une année sur ce pas qui ferait accéder notre pays à sa juste place au sein de la communauté internationale.

La Suisse dans la Francophonie

La Suisse est déjà membre à part entière de la francophonie. C'est à 1986, date du premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, que remonte la première présence de la Suisse, en tant qu'observateur encore, au sein de la francophonie. La progression fut ensuite rapide : première participation de plein droit au Sommet de 1989, première participation d'un membre du Conseil fédéral au Sommet de 1991, et première participation d'un président de la Confédération en 1993. L'adhésion à l'Agence intergouvernementale de la francophonie est intervenue en 1996, après approbation à la quasi-unanimité du Parlement.

Aujourd'hui, la Suisse arrive au quatrième rang parmi les contributeurs de l'Agence.

La Suisse œuvre, au sein de la francophonie, avec les convictions, les valeurs et les principes même qui ont assuré sa propre existence : recherche de l'équilibre, ouverture plutôt qu'alliances exclusives, convictions démocratiques et focalisation sur les possibilités de coopération concrète plutôt que sur le débat idéologique et politique. La francophonie voulue par la Suisse n'est pas seulement un instrument de promotion d'une langue, ni la ligue de ceux qui la savent ou veulent la parler, mais un foyer de coopération et d'entraide fondé sur des valeurs communes. La défense et la promotion de la langue française sont mises au service du développement social et de l'épanouissement individuel. Le dialogue des cultures, thème du prochain sommet de Beyrouth, est pour la Suisse un terrain familier : nous nous réjouissons en particulier que la question de la coexistence des langues, officielles ou non, majoritaires et minoritaires, soit désormais dûment abordée dans la francophonie.

La Suisse veut maintenant rendre mieux visible son engagement en faveur du mouvement francophone. L'année prochaine, elle accueillera pour la première fois la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Lausanne, comme s'il avait suffi que le CIRTEF décide le premier de se réunir en terre à la fois suisse et vaudoise!

Médias et langue française

Revenons à la mondialisation. Celle des échanges audiovisuels est un défi pour la langue française. Dans des parties du monde - comme l'Afrique francophone- où le français détenait un monopole, l'arrivée des réseaux satellitaires apporte le déferlement des productions anglophones en particulier. Par ailleurs, sur le même continent, dans certains Etats de tradition francophone, l'anglais apparaît désormais ou est sur le point d'apparaître comme deuxième langue officielle. Quelque 80 % des sites VWeb du monde sont rédigés en anglais. La promotion du français dans l'espace audiovisuel est la meilleure réponse possible à ces développements. L'audiovisuel est le moyen de diffusion le plus adapté et le plus efficace pour s'adresser à tous ceux qui, en vertu de leur éducation, pratiquent le français. Mais c'est aussi un instrument de consolidation des connaissances du français, voire d'enseignement de la langue. L'audiovisuel s'impose donc à la fois comme un enjeu et comme un outil.

A cet égard, l'effort consacré par le CIRTEF - et son secrétaire général M. Marzouki - à la diffusion des techniques numériques et à la compatibilité de l'équipement des studios, me semble être une clé de la réussite. Le tout-numérique surclasse les autres technologies de production et de diffusion audiovisuelles ; les contenus commencent à s'échanger en ligne sur Internet. Les radios-télévisions francophones ne doivent pas rester à la traîne.

Pluralisme audiovisuel

Dans le cadre de ses actions de coopération, la Suisse a travaillé à plusieurs reprises avec le CIRTEF à la mise sur pied d'activités et au lancement de réflexions. J'ai relevé une convergence d'intérêts particulière sur le renforcement de l'autonomie des radios-télévisions de service public. Je suis bien conscient du débat toujours ouvert parmi vous entre les tenants d'une radio-télévision d'Etat, qui ne saurait cependant se réduire à un office gouvernemental d'information, et les promoteurs d'un service public au service de la collectivité. Pour un véritable service public, il faut mettre en place des garanties institutionnelles et juridiques, et constituer des sociétés d'auditeurs et des commissions de programme. Par ailleurs, j'ai vu avec grande satisfaction que les représentants des sociétés de radio-télévision nationales ont pu s'entendre sur des recommandations particulières relatives aux radios de proximité. Pour la Suisse, même à l'heure des nouveaux médias et d'Internet, et peut-être grâce à ces applications de la technologie, ces radios exercent une fonction irremplaçable. Elles s'offrent comme relais du service public de radiodiffusion, mais peuvent aussi produire des contenus que le service public trouvera l'occasion de diffuser plus largement.

Ainsi, du local au mondial, la francophonie avance dans les médias. Je dis bien au niveau mondial, car le développement de TV5, une des grandes réussites de la francophonie, a porté cette chaîne au troisième rang à l'échelle de la planète. Ce succès n'aurait pas été possible sans la solide coopération des télévisions nationales qui épaulent et financent le canai francophone. Je tenais à le relever, et j'encourage les membres du CIRTEF à poursuivre sur cette voie.

Médias et liberté : conclusion

C'est justement dans les pays défavorisés et pour les populations marginalisées que l'amélioration des moyens d'information et de communication compte énormément. Les médias et les organisations comme le CIRTEF ont là une mission et une responsabilité considérables. La radio et la télévision peuvent filtrer l'information dans les énormes masses de données qui circulent, pour transmettre à la population locale celle qui lui fournira un savoir utile. Un savoir qui aidera ses destinataires à se situer et à connaître leurs droits. Un savoir qui lancera des processus d'apprentissage et de changement. Un savoir qui émancipera ceux qui le reçoivent, qui les habilitera et les encouragera à donner leur avis sur le devenir de leur environnement et à prendre leur avenir entre leurs propres mains. Les médias contribuent donc à améliorer les conditions de vie, et servent aussi, en fin de compte, la cause de la liberté.

Je vous remercie, et vous souhaite tout le succès possible pour votre conférence comme dans la poursuite de votre travail.

MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHANEL

Chers amis, chers collègues, chers invités,
Nous nous sommes retrouvés et de vous retrouver ici à Montreux au nom de la TSR. J'espère que nous ferons bon voyage. J'aurais alors que le nom de Montreux vient du latin Montulus. Montulus c'est votre plaisir et vous l'avez bien donné déjà vérifié, une ville qui renferme plusieurs églises romanes et je vous présente d'ailleurs cette dernière qui n'est pas accompagnée de deux cloches. Je souhaite par une autre

fois dans la ville du festival du jazz.

XIIEME CONFERENCE GENERALE
MONTREUX LES 30 ET 31 MARS 2001

MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHANEL

Bonjour,

Heureux de vous retrouver et de vous accueillir ici à Montreux au nom de la TSR. J'espère que vous avez fait bon voyage. J'ai appris que le nom de Montreux vient du latin Monasterium – Monastère. Je vous rassure, et vous l'avez sans doute déjà vérifié, vos chambres ne ressemblent nullement à des cellules monacales et je vous précise d'emblée que nos débats ne seront pas accompagnés de chants grégoriens. N'oublions pas que nous sommes aussi dans la ville du Festival du Jazz.

A Montreux, vous remarquerez qu'il n'y a ni marée montante ou descendante, ce qui ajoute à la sécurité des lieux même s'il n'y a pas le feu au lac, pour reprendre une expression suisse, souhaitons que nos débats ne sombrent pas dans la léthargie. D'autres femmes et hommes sont venus chercher leur inspiration sur les rives de ce lac, Victor Hugo, Byron, Strawinsky, Paul Morand, Mme de Staél et, bien sûr, Jean-Jacques Rousseau. Alors durant ces deux jours, laissons-nous inspirer et faisons tout comme eux preuve de créativité.

Bon séjour !

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des Actes de la XIème Conférence générale
3. Désignation du rapporteur général de la Conférence
4. Désignation du Président
5. Discours bilan du Président du CIRTEF – Présentation lors de l'ouverture protocolaire
6. Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions
7. Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation
8. Etude et approbation des propositions du Bureau
9. Etude et approbation des derniers états financiers certifiés
10. Etablissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations
11. Choix des représentants du Bureau et des Commissions
12. Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003
13. Date et lieu de la XIIIème Conférence générale

L'ordre du jour, tel que proposé, est adopté par la Conférence générale.

Profitant de l'ouverture des travaux de la Conférence générale du CIRTEF, les représentants de l'URTNA, de la CTF, de la CRPLF et de l'AIF tiennent à souligner leur volonté de collaborer avec le CIRTEF.

Le Secrétaire général de l'URTNA, Monsieur Abdelhamid Bouksani, après avoir remercier le CIRTEF de son invitation, rappelle que l'URTNA partage les mêmes objectifs que le CIRTEF et que, non seulement les deux organisations s'efforcent mais ont le devoir de mobiliser les ressources pour le développement.

Monsieur Rémy Pfimlin, à titre de Président de la CTF et de Directeur général de France 3 manifeste la volonté des organismes qu'il représente de se lancer dans des coopérations nouvelles en faveur de la francophonie.

La Secrétaire générale de la CRPLF, madame Françoise Dost, souligne la volonté des membres de la CRPLF de développer des relations avec les radios du Sud.

Enfin, le Secrétaire général du CIRTEF donne lecture d'un message de l'Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie adressé aux participants à la Conférence générale.

Monsieur le Conseiller fédéral,
Monsieur le Directeur général de la Société suisse de Radiotélévision,
Monsieur le Président du CIRTEF,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des organismes membres du CIRTEF,
Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF

Je ne peux malheureusement être parmi vous pour cette séance solennelle d'ouverture de la 12^e Conférence générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française.

Comme vous le savez, cette année 2001 est une année extrêmement riche en rendez-vous francophones. Nous sommes actuellement occupés à préparer trois évènements majeurs qui concernent d'ailleurs directement le champs d'action du CIRTEF :

- la prochaine Conférence ministérielle francophone sur la Culture, qui se réunira en juin prochain à Cotonou et traitera de la Diversité culturelle ;
- le 19^e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement, au Liban en octobre prochain sur le thème du Dialogue des cultures ;
- ainsi que la prochaine Conférence générale de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, appelée à adopter notre programmation pour le biennum 2002-2003.

Je puis vous assurer que seuls les travaux préparatoires de ces trois manifestations expliquent l'absence de l'équipe de Direction de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à vos Assises biennales.

L'Agence attache en effet une grande importance, à la fois à la vitalité du CIRTEF et à la qualité des relations de coopération entre nos deux Organisations. La production et la diffusion d'images, reflétant et respectant la diversité des sociétés qui composent l'espace francophone, constituent d'ailleurs un champs permanent de réflexion et d'action de la Francophonie et seront au cœur des travaux de ses prochains rendez-vous politiques, notamment la Conférence de Cotonou.

Les travaux de cette Conférence concerneront directement les radios-télévisions des pays membres et le CIRTEF.

- Comment faire progresser la diversité culturelle et le dialogue des cultures sans porter une particulière attention à ce qui constitue aujourd'hui les vecteurs déterminants pour bien des citoyens : la radio et la télévision ?
- Comment rééquilibrer les flux d'images circulant à travers le monde sans travailler inlassablement à renforcer les capacités des pays francophones du Sud à produire plus, à produire mieux, à offrir à leurs créateurs des sources d'expression dynamiques, modernes, en prise avec les attentes des auditoires nationaux, régionaux et internationaux,
- Comment faire de TV5 une vitrine de la diversité culturelle francophone sans organiser de façon spécifique une juste participation de tous les courants d'images ?

C'est dire que l'Agence et le CIRTEF seront appelés, demain encore plus qu'hier, à unir leurs moyens pour faire vivre cette diversité culturelle sur laquelle est bâtie la Francophonie, pour développer un esprit de compréhension mutuelle entre les peuples composant la Francophonie, ferment d'une culture de la paix.

Je suis sûr que les rapports de coopération, noués entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et le CIRTEF depuis sa création, que nos relations transparentes et respectueuses de l'indépendance de chacun, nous permettront, ensemble, de répondre aux défis de demain.

Je souhaite plein succès aux travaux de la XXIIème Conférence générale du CIRTEF.

ADOPTION DES ACTES DE LA XIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Les Actes de la XIème Conférence générale qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 18 au 20 avril 1999 sont adoptés par la conférence générale

DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Chaque Conférence générale désigne, en son sein, un rapporteur général issu de la délégation de l'organisme hôte qui, en fin de travaux, soumet pour approbation les procès-verbal des décisions.

En conformité avec les statuts et en accord avec l'organisme hôte, il est proposé que Monsieur Gaétan Lapointe du CIRTEF soit désigné comme rapporteur général de la présente session. Monsieur Gaétan Lapointe a été rapporteur général de la VIIIème de la Xème et de la XIème Conférence générale de même que des sept dernières édition du SÉFOR.

La Conférence générale accepte cette proposition.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

La Présidence du CIRTEF pour le biennun 1999-2001 a été assumé par le Directeur général de la RTI (Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne), monsieur Georges-Wenceslas Aboke.

Conformément à la tradition, celui-ci demande maintenant à la Conférence générale de bien vouloir désigner monsieur Jean-Claude Chanel de la SSR/SRG idée suisse comme Président du CIRTEF pour le biennum 2001-2003.

Présentation de M. Georges Aboke

Monsieur Jean-Claude Chanel, anciennement Vice-Président du CITEF donc, désigné à partir de maintenant comme étant le Président du CIRTEF. Je crois qu'il le mérite et, en fait, il s'agit d'une prolongation de mandat qui a commencé depuis environ un an.

Monsieur Jean-Claude Chanel est élu par acclamation.

Remerciement de M. Jean-Claude Chanel

Je n'ai jamais été un si fort partisan de la tradition. Je suis heureux que vous l'ayez respectée.

Je voudrais d'abord m'adresser à vous, Monsieur le Président. J'aurai encore l'occasion de le faire cet après-midi. Votre passage à la tête du CIRTEF a été bref, trop bref car, nous l'avons tous remarqué ce matin, vous avez été (on peut déjà parler au passé) un excellent président. Je m'en inspirerai pour mener les débats de cette douzième Conférence générale. J'aurai l'occasion, comme je le disais tout à l'heure, cet après-midi de vous rendre hommage.

Je vous remercie de votre confiance.

Assurer une présidence c'est tout à la fois un honneur et une lourde responsabilité. Les honneurs, si on n'y est pas trop sensibles, passent vite. Heureusement, je n'y suis pas trop sensible. Mais jamais je n'aurais imaginé, comme jeune reporter il y a quarante ans, présider un jour aux destinés d'une aussi prestigieuse assemblée internationale.

Comme le poète, je pourrais dire « J'ai plus de souvenirs que si j'avais mille ans ». Mais pour que vous sachiez, à quel genre de Président vous aurez à faire, je vous dirai que c'est à travers les autres que je me suis découvert. Rassurez-vous, je ne vous raconterai pas ma vie. Je me bornerai à vous dire que j'ai tenté tout au fil de ma carrière de capter toutes les facettes de la nature humaine. Tout d'abord, très jeune, à travers un appareil photo, puis une caméra. Puis, comme JRI, comme réalisateur, producteur d'un grand magazine d'information avant d'occuper d'autres responsabilités. Aujourd'hui encore, l'homme de terrain sommeille en moi. C'est une école qui passe par la prise en compte de l'autre et de son écoute et, bien sûr avec vous je continuerai.

Je vous remercie.

ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET INFORMATION SUR LES DEMANDES NON RECEVABLES ET LES DÉMISSIONS

Le service de radiodiffusion sur ondes courtes de Radio-Canada, Radio-Canada International (RCI), a présenté au CIRTEF une demande d'admission en tant que membre associé. Cette demande, étudiée par le Comité ad hoc sur l'admission des nouveaux membres, a été soumise au Bureau de direction. Celui-ci a recommandé l'acceptation de RCI en tant que membre associé.

Canal France International (CFI), qui est déjà membre associé du CIRTEF, a manifesté son désir de devenir membre actif. Cette demande, étudiée par le Comité ad hoc sur l'admission des nouveaux membres, a été soumise au Bureau de direction. Celui-ci a recommandé l'acceptation de CFI en tant que membre actif.

La Conférence générale reçoit favorablement ces demandes et accepte RCI (Canada) à titre de membre associé. Le représentant de RCI, monsieur Ousseynou Diop reçoit des mains du Président le parchemin attestant du statut de membre associé de RCI au CIRTEF.

La Conférence générale approuve également le changement de statut de CFI (France) qui devient ainsi membre actif du CIRTEF. En acceptant le parchemin attestant du statut de membre actif de CFI au CIRTEF, le Directeur général, monsieur Jean-Claude Kuentz remercie la Conférence générale et assure que CFI sera pleinement au service du CIRTEF et de ses membres.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET APPROBATION

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter dans un premier temps de manière visuelle les différentes activités du CIRTEF en matière de diffusion sur les réseaux de TV5 des productions de nos organismes, de nos productions propres et des productions financées par le fonds de soutien. Ce rapport visuel vient en complément au rapport d'activités qui vous sera présenté par le Président lors de la séance solennelle d'ouverture de nos travaux.

« Reflets Sud »

On ne présente plus « Reflets Sud » autrefois dénommée « Reflets, images d'ailleurs ». C'est la seule émission du CIRTEF qui est diffusée sur l'ensemble des réseaux de TV5. Comme son nom l'indique, elle reflète les réalités culturelles et socio-économiques du Sud. Comme il ne faut pas bouder son plaisir, il me plaît de rappeler que « Reflets Sud » s'est révélée selon une étude menée par TV5 être l'émission la plus regardée de TV5 le samedi sur la France. Cette étude a été réalisée en 1999.

« Franc-Parler »

Notre émission « Franc-Parler » est diffusée sur TV5 Afrique dans le cadre de « Afrique Plurielle » avec d'autres éléments.

Ce sont de courts portraits -13 minutes- de personnes intéressantes, provenant de tous les milieux et qui parlent sans détours de leur profession et d'eux-mêmes.

Quelques exemples de ces portraits :

- Mme Ken Bugul : le Baobab fou - Bénin
- M. Doudou Diene, Directeur de projets à l'UNESCO
- Mme Najat M'Jid, Centre des enfants de rues - Maroc

LES ACQUISITIONS

Pour compléter nos diffusions sur TV5, nous avons recours à des acquisitions et à des émissions financées par le fonds de soutien. C'est ainsi que nous avons des créneaux comme « Rêves en Afrique » alimentée par de petites fictions de bonne facture acquises pour la plupart auprès de producteurs indépendants.

Voici un échantillon de ce que nous proposons aux téléspectateurs :

- « Garba » du Burkina Faso
- et « En face », une fiction tunisienne

- Par ailleurs, le CIRTEF acquiert des documentaires de 52 minutes qui sont diffusées sur TV5 Afrique. Nous mettons un soin particulier pour le choix de ces documentaires. Un petit aperçu.
- « Les enfants du Blanc » du Burkina
- « On l'appelait la Venus Hottentote » d'Afrique du Sud

Enfin, le CIRTEF achète aussi de longs métrages africains destinés à une diffusion mensuelle sur TV5 Afrique. Ce qui fait une acquisition de dix à onze films par an.

Voici mis en scène les films diffusés les deux dernières années :

NOS PRODUCTIONS HARMONISEES

Avec l'avènement de TV5 Afrique, la nécessité de la création des cellules de post-production s'est imposée.

Ces cellules nous aident aujourd'hui à améliorer la qualité des programmes de nos télévisions membres et surtout à produire des séries harmonisées. Dans tous les cas, nos cellules sont des centres de formation.

J'ai le plaisir de vous présenter les séries.

« **Habitat** » avec des extraits du Niger, du Vietnam, du Maroc et de la Belgique.

A cette occasion, je voudrais à votre nom à tous remettre à M. Saley, Directeur général de l'ORTN le 2^{ème} prix, médaille d'argent du Grand Prix International du Documentaire de l'URTI. Prix obtenu cette année même à Monte Carlo.

« **50 et un monde** »

Cette série a tenu toutes ses promesses. Initiée par la SRC et le CIRTEF et réalisée avec la participation de presque tous nos organismes membres. Elle est une galerie de portraits de femmes et d'hommes qui ont eu 50 ans en l'an 2000. Elle a connu un grand succès. Quelques-uns de ces portraits ont été primés ou appréciés dans des manifestations telles que Africa Screen de l'URTNA, Vues d'Afrique à Montréal, Input à Bamako, Fespaco à Ouagadougou, Festival médias Nord-Sud à Genève.

Des extraits de quelques portraits : Bénin, Canada, Seychelles, France et Côte d'Ivoire.

D'autres séries harmonisées ont été initiées.

« **Jeunes Reporters** » avec TV5 et l'AIF, concours entre jeunes du monde francophone et même au-delà. 18 sujets sur 19 de la série ont été montés par les techniciens de la cellule de Cotonou. Je vous présente les reportages de Djibouti et du Bénin, deux des quatre finalistes du concours ; les deux autres étant la Thaïlande et la Roumanie. Et bien sûr le reportage qui a été primé : il est du Liban.

Nos organismes ont reçu les reportages par l'intermédiaire de CFI Pro que nous remercions chaleureusement.

Maintenant, permettez-moi de vous reparler de la série «**Contes et Légendes**» non pas pour vous proposer les meilleurs extraits mais pour vous montrer le travail fait dans nos cellules, travail de fond pour la formation professionnelle. Deux séquences d'un conte de Côte d'Ivoire. La 1^{ère} séquence telle qu'elle est arrivée à Cotonou et la même telle qu'elle est maintenant en version définitive. Tout ce que nous élaborons comme programme vise plusieurs objectifs : la formation professionnelle et la diffusion des émissions du Sud sur les réseaux TV5 et les échanges de programmes.

Enfin et c'est la dernière séquence pour vous détendre, la série «**Passeport Musique**» : produite dans le cadre des jumelages de la SRC et des télévisions du Sud. Il s'agit d'un regard croisé. Le principe est le suivant : un musicien ou une musicienne du Sud se rend au Canada pour y rencontrer un homologue canadien. Puis, c'est au tour du musicien ou de la musicienne du Canada d'être accueilli par les artistes du Sud. Nous sommes ainsi transportés au cœur d'un pays africain et d'une région canadienne. « Les « **Passeport Musique** » sont une belle illustration de ce qui peut être fait dans le cadre d'un bon jumelage entre le Sud et le Nord. A ce jour, huit émissions ont pu être réalisées dans ce cadre. Nous vous donnons à voir un exemple du principe.

Le Président du CIRTEF vous parlera des activités radiophoniques.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le point de deux années de travail des collaborateurs du CIRTEF et des collaborateurs de nos organismes membres qu'ils soient du Nord ou du Sud, formateurs ou formés à Bruxelles ou dans les cellules de Cotonou et de Yaoundé.

Le rapport de notre Président élu vous donnera une idée exacte de toutes les activités du CIRTEF.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous mes collaborateurs qui ont assumé au-delà de leur devoir contractuel toutes les tâches, remercier aussi ceux qui nous abritent, abritent nos différents sièges, j'ai cité la RTBF, l'ORTB et la CRTV.

Le CIRTEF s'est engagé depuis une décennie dans le développement des activités profitables pour tous nos organismes du Sud et du Nord. Je pense que le moment est venu de consolider nos acquis. Il est vrai que l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'UNESCO, les coopérations de France et de la Communauté française de Belgique, de Suisse nous ont aidés à atteindre certains de nos objectifs mais aujourd'hui, nous ne trouverons personne pour financer notre fonctionnement. C'est ainsi que je lance un appel pour que nos organismes s'acquittent de leurs obligations afin de nous permettre de continuer à répondre à leurs attentes. Nous pouvons dire que pour une cotisation, chaque organisme du Sud reçoit au moins quatre fois la valeur de cette cotisation sous toutes les formes : programmes, formations, versement des droits de diffusion sur TV5, participation au SEFOR, etc...

Je conclurai mon propos en attirant votre attention sur le fait qu'il est grand temps que nous options résolument pour une prise en charge du CIRTEF par le CIRTEF.
ET LE CIRTEF C'EST VOUS.

Je vous remercie pour votre attention.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORTN

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF,

Mesdames et Messieurs les Responsables des Médias et Institutions francophones,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un agréable plaisir de prendre la parole au cours de cette douzième Conférence générale du CIRTEF.

Le CIRTEF, notre institution commune pour reprendre une phrase de M. Marzouki, « **s'est assigné pour devoir de coller toujours au plus près des préoccupations de ses organismes membres, au besoin, de les devancer** ».

Ceci est d'autant vrai que le CIRTEF a toujours œuvré pour créer un cadre d'échange et de dialogue entre les peuples francophones à travers les échanges de programmes, les productions harmonisées, les SEFOR, les ateliers de formation et les jumelages entre organismes.

Au-delà de ses objectifs généraux, le CIRTEF est aussi un véritable outil de brassage culturel entre des peuples qui partagent ce qui leur est essentiel, je veux parler de la langue.

Je sais donc cette opportunité pour encourager le CIRTEF dans sa politique de soutien aux radiodiffusion et télévision du Sud en matière de programmes et de coproduction.

Dans ce cadre précis, l'Office de Radiodiffusion Télévision du Niger a pour sa part bénéficié de plusieurs appuis pour la réalisation en coproduction de documentaires dont il me plaît de citer ici quelques-uns :

- Habitat traditionnel,
- Contes et Légendes,
- Instruments de musique,
- 50 et un monde
- etc...

C'est justement dans la série Habitat traditionnel que le documentaire « Wadabbé, l'interdit » réalisé par mon institution, vient de recevoir le 2^{ème} Prix du Grand Prix International du Documentaire de l'Université Radiophonique et Télévisuelle Internationale (URTI).

Qu'il me soit donc permis ici de remercier le Secrétaire général du CIRTEF Monsieur Abdelkader Marzouki et l'organisme qu'il dirige ainsi que l'URTI pour leurs appuis permanents à mon institution dans l'accomplissement de sa mission.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le SEFOR que je viens d'évoquer tantôt, faut-il le rappeler, est ce cadre privilégié d'échanges, pour les professionnels francophones, dans les domaines de la radio et de la télévision notamment en ce qui concerne leur développement, la programmation, les questions stratégiques et les nouvelles technologies.

Aussi, pour répondre aux exigences de la production, l'ORTN a entrepris récemment un programme de modernisation et de numérisation des équipements de production télévisuelle d'un coût global de trois millions de francs français.

Au demeurant, je suis heureux de vous confirmer que mon pays accepte de recevoir le douzième SEFOR à Niamey en l'an 2002.

Très honoré, je puis vous rassurer que le Niger prendra toutes les dispositions pour que cette importante rencontre se tienne dans les meilleures conditions.

Mesdames, Messieurs,

Je ne terminerai pas mon propos, sans remercier très sincèrement la Société Suisse de Radiodiffusion pour l'immense effort qu'elle a déployé afin de rendre agréable notre séjour à Montreux.

Je vous remercie.

ÉTUDE ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU BUREAU

Au cours du biennum 1999-2001, le Bureau de direction du CIRTEF s'est réuni à trois occasions : à Yaoundé, le 12 mai 2000, à Tunis, le 2 février 2001 et à Montreux la veille de la Conférence générale, soit le 29 avril 2001.

Dans le cas des deux premières réunions, le rapport a été adressé aux membres du CIRTEF dans les jours qui ont suivi ces réunions. Pour ce qui est de la réunion du Bureau de Montreux, les participants sont invités à en prendre connaissance.

Le Secrétaire général rappelle les principales décisions prises et les recommandations faites lors des réunions des Bureaux de direction. Il demande à la Conférence générale d'entériner ces décisions.

Décisions de Yaoundé

En télévision

1- En ce qui concerne TV5 :

- ◆ Une meilleure visibilité des programmes du Sud sur TV5.

2- En ce qui concerne les séries harmonisées

- ◆ L'établissement de critères (financement, implications de partenaires, thèmes,...) qui guideront le choix des nouvelles séries.
- ◆ De laisser le choix définitif des thèmes au Secrétaire général et à son équipe en fonction des critères arrêtés.

3- En ce qui concerne la banque de programmes

- ◆ Continuer des tournées des télévisions du Sud pour visionner la production locale et ramener des programmes.
- ◆ Mettre en chantier une formation destinée aux directeurs de production avec l'AIF.
- ◆ Encourager les télévisions du Sud à avoir recours au fonds francophone de production audiovisuelle du Sud.

4- En ce qui concerne le SÉFOR

a) Au plan des technologies numériques :

- ◆ Des actions de formation et d'information en direction des différentes chaînes du Sud pour leur passage au numérique ;

- ◆ Étudier la possibilité, au sein du CIRTEF et des fabricants, d'expérimenter lors du prochain SÉFOR au Burkina Faso un programme-type de formation aux technologies numériques
- ◆ Porter une attention particulière aux questions de l'archivage
- ◆ Accueillir les directeurs techniques au prochain SÉFOR compte tenu des enjeux technologiques.

b) Au plan du partenariat avec les partenaires privés nationaux :

- ◆ Organiser, sous la direction du CIRTEF, des rencontres entre producteurs privés et producteurs de service public à l'occasion de manifestations appropriées.
- ◆ Favoriser une plus grande information sur les sources de financement et les fonds disponibles ainsi que sur les critères et moyens d'accès à ces fonds.

c) Au plan du positionnement stratégique de la programmation :

- ◆ Élaborer des plans de formation aux outils nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie de programmation ;
- ◆ Intégrer un gestionnaire du Sud dans les équipes d'experts chargés d'un audit dans une radio-télévision ;
- ◆ Continuer les sous-groupes pratiques des ateliers du SÉFOR ;

En Radio

- ◆ L'envoi d'un questionnaire à toutes les radios membres pour connaître leurs désiderata en formation ;
- ◆ La participation au projet du Canal Educatif Francophone tout en demandant de rester attentifs et critiques à la démarche ;
- ◆ Le maintien du CIRTEF dans le Prix « découverteafrique ».

En Formation

- ◆ Porter une attention particulière à la formation des journalistes
- ◆ En radio : a) la tenue de « formactions » au numérique.
 b) la création de formations d'animateurs de débats et de tables rondes
- ◆ En télévision : a) des formations au numérique
 b) des formations à la gestion des ressources humaines (animation d'équipes, plan de travail, délégation,...)
 c) des formations à la stratégie de programmation.
- ◆ Organiser une formation à l'Internet (recherche, échanges de son, ...)

Décisions de Tunis

En Télévision

- ◆ Mettre en place un comité de pilotage d'archivage en DVD pour assurer la coordination du projet de numérisation des archives et la dissémination de ses résultats auprès de ses membres ;
- ◆ Prendre des initiatives pour rendre disponibles les informations relatives à la diffusion numérique, domaine particulièrement stratégique.
- ◆ Encourager les organismes à se doter d'un plan de passage au numérique précédant une politique d'équipement et comportant un volet de formation adapté.

Concernant les séries harmonisées :

- ◆ Être particulièrement attentif au son à toutes les étapes de la production ;
- ◆ Étudier des synergies avec la radio ;
- ◆ Demander un « dérushage » écrit pour faciliter le montage ;
- ◆ Continuer et développer les séries harmonisées qui apportent un plus à la formation des réalisateurs et des monteurs ;
- ◆ Envisager des formations complémentaires à la scénarisation pour améliorer la qualité des produits ;
- ◆ Continuer les formations à la prise de son ;
- ◆ Réaliser un bon suivi de l'exécution des projets auprès des administrations de chaque pays participants.

En Radio

- ◆ Offrir des concertations, sous forme d'ateliers et de mises en réseau, sur la meilleure manière de passer, progressivement ou directement, des anciennes aux nouvelles technologies et de suivre l'évolution de ces dernières.
- ◆ Créer avec les institutions intéressées, notamment les membres du CIRTEF, l'Agence de la Francophonie, le fonds des Inforoutes, etc., un espace radiophonique francophone sur Internet avec des appuis aux radios les plus démunies.
- ◆ Prêter attention à ce que les échanges entre les professionnels du Sud et du Nord soient un vrai dialogue, un échange valorisant pour les deux parties. Ainsi, dans le cas des nouvelles technologies, il faut que l'on puisse entendre aussi, en dépit de l'écart qui existe entre les interlocuteurs, les membres du Sud exposer les facettes positives aussi bien que négatives de leurs expériences.

Décisions de Montreux

Concernant le travail des Commissions, il est proposé de :

- 1- Préciser le but et le rôle des commissions, à savoir :
 - rôle d'orientation stratégique et de définition des priorités d'action en fonction des objectifs du CIRTEF,

- lieu d'échange sur les travaux des ateliers et des sous-groupes de travail,
 - rôle décisionnel sur les recommandations des ateliers et des groupes de travail à soumettre au Bureau de direction.
- 2- Maintenir et valoriser le rôle des Commissions. Pour ce faire : revoir l'organisation « logistique » du SÉFOR en modifiant la séquence des événements. Au lieu de la séquence habituelle du déroulement des activités soit : 1) ouverture, 2) ateliers et sous-groupes, 3) plénière, 4) commissions, le Comité ad hoc propose que lors des rencontres du prochain SÉFOR, les Commissions précèdent la plénière afin de pouvoir échanger sur des recommandations à soumettre en plénière et ensuite au Bureau. Une session d'une demi-journée avec les présidents d'ateliers et de groupes de travail aurait lieu avant la plénière.

Décisions de la Conférence générale

Les différentes questions relatives au passage au numérique entraînent des discussions importantes sur les moyens de production, sur la distribution, les échanges de même que sur le vieillissement des installations analogiques qui deviennent difficilement remplaçable.

On soulève notamment l'importante question du développement d'un plan stratégique pour le passage au numérique. Le secrétaire général du CIRTEF rappelle que le Conseil est à mettre au point un plan de développement sur 3 ans pour lequel le CIRTEF peut bénéficier de l'appui de l'UNESCO et de l'Union européenne.

Le Directeur général de l'ERTT (Tunisie) propose la mise sur pied d'un groupe de travail chargé des aspects liés à la formation professionnelle dans le cadre du plan de développement pour le passage au numérique. (La liste des membres de ce groupe de travail se trouve au chapitre « Choix des représentants du Bureau et des Commissions.»)

La Conférence générale adopte ces propositions du Bureau et approuve la formation du groupe de travail.

ÉTUDE ET APPROBATION DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS CERTIFIÉS

En l'absence du Commissaire aux comptes, le représentant de la RTBF, Monsieur Pierre Couchard fait lecture de son rapport.

M. Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
C/O RTBF
Local 11M27
Bld A. Reyers, 52

1044 BRUXELLES

Bruxelles, le 16 février 2001

Concerne : Rapport général du Commissaire aux comptes du CIRTEF.

Comptes annuels au 31 décembre 1999 et 2000.

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale d'Abidjan, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2000.

Le contrôle a été effectué sur base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Depuis quelques années, la situation comptable du CIRTEF s'est redressée. Le résultat de gestion propre à l'exercice 2000 se clôture par un excédent des produits de 178.728 F dû grâce à une maîtrise des dépenses et aux activités du CIRTEF. Compte tenu des résultats des exercices antérieurs, le bénéfice net à reporter au 31 décembre 2000 s'élève à 925.719 F.

Comme je l'ai déjà signalé dans mes précédents rapports, le CIRTEF n'est pas doté de fonds propres et son équilibre de trésorerie est fortement influencé par son résultat de gestion. Le déficit des années antérieures a entièrement été résorbé lors de la clôture des comptes au 31 décembre 1996 et depuis de légers bonus ont même pu être dégagés. Cette tendance s'est également confirmée lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2000.

Je rappelle aussi que le niveau d'encaissement des cotisations est déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF. Il convient donc de maintenir les efforts entrepris pour l'encaissement des cotisations.

Afin de compléter mon rapport, vous trouverez en annexe un bref commentaire sur les différentes rubriques du bilan.

Considérations finales :

Sur base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturés au 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 sont conformes aux pièces comptables.

Sur base des documents qui vous sont présentés, ceux-ci vous permettent de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mon contrôle.

Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes

RAPPORT SUR LES QUESTIONS FINANCIERES

Année 2000

Tunis, le 1^{er} février 2001

Examen du bilan et du compte de résultats

Le Commissaire aux comptes donne lecture et commente les éléments qui composent le compte de résultats et le bilan.

Le Bureau, sur recommandation de la Commission des Finances adopte le compte de résultats et le bilan arrêtés au 31 décembre 2000.

Rapport du Commissaire aux comptes

Le Bureau a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes. Sur la base des conclusions du Commissaire, il recommande à la Conférence générale d'approuver ce rapport ainsi que le bilan et le compte de résultats.

Budget 2001 –2002

Le Bureau a examiné ce projet de budget. Il l'a estimé conforme aux objectifs poursuivis par l'association. Le budget a été présenté en francs belges alors que cette devise disparaîtra à la fin de l'exercice comptable 2001 au profit de l'Euro. Après discussion, le Bureau recommande d'introduire des modifications. La version définitive sera présentée à la prochaine réunion.

Cotisations

Au vu de l'argumentaire exposé, le Bureau, sur avis de la commission des finances, recommande au Bureau que le montant de la cotisation annuelle des membres soit majoré de 50 % à partir de 2001 dans un souci d'adéquation aux charges qui lui incombent et de poursuite des missions et des actions qui lui sont assignées. Cette augmentation est liée à une suppression du droit de vote aux organismes n'ayant jamais acquitté une cotisation.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DU CIRTEF

AU 31 DECEMBRE 2000

I) Réglementation comptable

Depuis l'installation du siège du CIRTEF à Bruxelles, la comptabilité est tenue suivant les principes énoncés dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux comptes annuels des entreprises.

II) Organisation interne

Sur base d'une procédure interne, chaque pièce comptable doit faire l'objet d'une approbation par le Secrétaire général.

Afin d'assurer un contrôle sur les opérations financières, les organismes financiers ne peuvent mouvementer les comptes bancaires que sur base d'une signature conjointe du Secrétaire général et du comptable.

Pour le compte bancaire CFA ouvert au Bénin, la Directrice financière de l'ORTB, le Secrétaire général du CIRTEF ainsi que M. Guido WELKENHUIZEN disposent de la signature.

Pour le compte bancaire ouvert au Cameroun, le Secrétaire général du CIRTEF, et M Denis LE PAVEN disposent de la signature.

III) Examen du bilan

1. Actif

a) Actifs immobilisés 3.341.350 FB

Cette rubrique représente les biens d'investissement acquis par le CIRTEF et comprend les cellules de post-production installées au Bénin et au Cameroun. La valeur d'investissement s'élève à 12.240.468 FB (y compris les travaux d'aménagements et de transformation) pour la cellule à Cotonou et à 6.822.591 FB pour Yaoundé. Le taux d'amortissement a été fixé à 25 % l'an. La valorisation est faite sur base du prix d'acquisition. Les amortissements pratiqués viennent en déduction de la valeur d'acquisition.

Des investissements en matériel technique, mobilier et matériel de bureau ont également été effectués (1.594.849 FB).

Cette rubrique est à mettre en regard avec la « Réserve d'amortissements » qui figure au passif du bilan. La réserve d'amortissements est destinée à faire face aux amortissements des biens de sorte que le résultat comptable des futurs exercices ne sera plus influencé par ces opérations.

La rubrique « Actifs immobilisés » regroupe également une caution versée auprès d'un organisme pour un total de 2.000 FB.

b) Créances à un an au plus

Cette rubrique reprend l'ensemble des sommes à encaisser par le CIRTEF. La subdivision est la suivante :

- Clients : 11.063.477 FB

L'exercice précédent, le solde était de 8.932.033 FB.

Cette rubrique reprend le solde impayé des factures émises par le CIRTEF. Il s'agit notamment des cotisations des membres ainsi que le solde de la subvention TV5 Afrique (RTBF). En ce qui concerne les factures adressées à la RTBF, celles-ci feront l'objet d'une compensation au début de l'an 2001.

- Créances douteuses : 52.610.022 FB

Cette rubrique représente l'ensemble des cotisations à recevoir ainsi que les réductions de valeur qui ont été comptabilisées. Un tableau en annexe aux comptes annuels vous indique la situation des impayés par membre. Vous constaterez que le total de ce tableau se chiffre à 53.435.022 FB. La différence de 825.000 FB représente les montants des cotisations qui n'ont pas été considérées « irrécouvrables ».

Par rapport à l'exercice précédent, une diminution de 1.530.000 FB de cotisations payées a été enregistré. Au 31 décembre 2000, 58,85 % des cotisations ont été payées. L'exercice précédent, ce taux s'élevait à 64,80 %.

Le problème des cotisations impayées a déjà fait l'objet de nombreuses remarques au cours des rapports des années antérieures.

Malgré la décision du Bureau de Ouagadougou qui encourage l'effacement d'une partie de la dette en cas de paiement successif des quatre dernières cotisations, le niveau d'encaissement des cotisations a régressé par rapport à l'année dernière.

Rappelons que le total des cotisations impayées ont déjà influencé le résultat des exercices antérieurs.

- Créances diverses SEFOR : 614.978 FB

Cette rubrique représente des sommes à encaisser au 31 décembre 2000 par le CIRTEF pour l'organisation du SEFOR à Ouagadougou. A ce jour, ces montants n'ont pas été encaissés.

- Créances diverses AIF : 368.987 FB

Cette rubrique représente les sommes à encaisser dans le cadre des conventions Banques des programmes, cellules de postproductions. Rien n'a été encaissé au jour de mon contrôle.

- Placements de trésorerie et valeurs disponibles : 55.655.364 FB

Cette rubrique représente les avoirs en banque et en caisse au 31 décembre 2000.

Par rapport à l'exercice précédent, la trésorerie du CIRTEF présente un solde plus important et peut paraître abondante. En réalité, il convient de rapprocher la trésorerie avec la somme des provisions pour charges, dettes à un an au plus ainsi que les créances.

Tenant compte de ces éléments, on peut constater que la trésorerie propre au CIRTEF, et nécessaire pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, se trouve en équilibre.

Etant donné que les besoins en liquidités sont à étaler dans le temps, certains avoirs ont été placés sous forme de SICAV à capital garanti. Ces SICAV sont comptabilisées à la valeur d'acquisition.

2. Passif

a) Réserves : 3.339.350 FB

Cette rubrique représente la contrepartie de la rubrique de l'actif « actifs immobilisés ». Il s'agit de la quotité nécessaire en vue de couvrir les futurs amortissements des biens afin que ceux-ci n'influencent plus le compte de résultat.

b) Movens à reporter : 925.719 FB

L'exercice 2000 se clôture par un boni de 178.728 FB.

A ce résultat favorable s'ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent (746.991 FB) et forme donc un report bénéficiaire total de 925.719 FB.

La situation du CIRTEF peut être considérée comme étant en équilibre.

c) Provisions

Les provisions citées ci-dessous ont été constituées en vue de couvrir des charges futures dans le cadre des activités du CIRTEF.

- Provision prix CIRTEF : 540.000 FB
- Provision « Réunions institutionnelles »: 4.500.000 FB
Cette provision est destinée à faire face aux charges des diverses réunions en 2001 (bureau de direction, commission des finances,...) ainsi qu'à la conférence générale de 2001.
- Provision TV5 Afrique : 2.277.721 FB
- Provision SEFOR à l'Ile de La Réunion : 2.000.000 FB
- Provision cellule post-production à Yaoundé : 2.500.000 FB
- Provision cellule post-production à Cotonou : 2.500.000 FB
- Provision site Internet Cirtef : 332.809 FB
- Provision cellule post-production en Afrique de l'Est : 4.000.000 FB
- Provisions formations : 2.100.000 FB
- Provision pour passif social : 4.500.000 FB
Cette provision est destinée à faire face à des charges sociales futures résultant du personnel engagé par le CIRTEF.
- Provision productions harmonisées : 4.750.000 FB
Cette provision est destinée à couvrir les dépenses des séries « Habitats » et projets radio. Cette provision sert aussi à produire avec la CTF une série « Affaires de goût » et une série pour les jeunes.
- Provision Magazine mensuel Communautés européennes : 22.800.000 FB

d) Dettes à un an au plus : 13.978.557 FB

- Fournisseurs : 12.700.462 FB
Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. L'exercice précédent, ces dettes s'élevaient à 15.377.625 FB.
- Factures à recevoir : 690.533 FB
Cette rubrique reprend les factures à recevoir de la RTBF pour l'exercice 2000.
- Rémunérations dues et pécules de vacances : 587.562 FB
Cette rubrique représente la provision constituée pour payer en 2001 le pécule de vacances conformément à la législation belge ainsi que le solde de la prime de fin d'année au personnel.

3. Compte de résultats

Une liste des charges et des produits est reprise en annexe du bilan.

Il s'agit d'une présentation détaillée des charges et des produits par nature.

Produits :

Le total général des produits s'élève à 85.801.000 F et se décompose principalement de :

- cotisations de membres	15.995.000 FB
- subventions TV5 Afrique	26.475.000 FB
- subventions SEFOR	4.800.000 FB
- subventions AIF	8.775.000 FB
- UNESCO	1.700.000 FB
- recettes cellules post-productions	2.051.000 FB
- recettes diverses	2.805.000 FB
- subvention Communauté européenne	23.200.000 FB

Charges :

Le total général des charges s'élève à 85.623.000 FB et se décompose principalement en :

- services et biens divers	38.025.000 FB
- rémunérations et charges sociales patronales	10.804.000 FB
- réductions de valeur sur créances (cotisations)	5.355.000 FB
- reprises et constitutions de provisions	31.110.000 FB
- charges financières	329.000 FB

Fait à Bruxelles le 24 janvier 2001

Aimé Dufromont
Commissaire aux comptes

CIRTEF - COTISATIONS IMPAYEES DE 1981 A 2000 - EN BEF. (31/12/00)

MEMBRES	1981-1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL
BENIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235.000
BURKINA FASO	834.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	0	0	0	235.000
BURUNDI	0	0	0	0	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	1.774.000
CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.410.000
CENTRAFRIQUE	1.720.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	705.000
COMORES	1.840.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.835.000
CONGO B.	0	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	2.115.000
CONGO K.	1.415.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.530.000
COTE D'IVOIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235.000
FRANCE - TF1	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	2.700.000
FRANCE SFP	540.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540.000
GABON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	470.000
GUINEE	1.235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.350.000
HAITI	1.077.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.192.000
LIBAN	1.062.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.177.000
MALI	1.028.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	0	0	0	1.968.000
MAROC 2M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	940.000
MAURITALIE	1.274.000	235.000	0	0	0	0	0	0	0	0	2.449.000
NIGER	478.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	2.338.000
RWANDA	185.000	0	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	2.065.000
SENEGAL	0	165.000	0	235.000	0	0	0	0	0	0	635.000
SEYCHELLES	0	129.022	0	0	0	0	0	0	0	0	129.022
TCHAD	675.000	235.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	0	0	2.085.000
TOGO	1.343.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.458.000
VANUATU	1.600.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	3.265.000
VIETNAM	1.110.000	185.000	185.000	185.000	185.000	0	0	0	0	0	2.035.000
ILE MAURICE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235.000
MADAGASCAR											235.000
VIDEOCAM											120.000
TOTAL	17.956.000	4.259.022	3.965.000	4.200.000	3.730.000	2.955.000	3.240.000	3.240.000	4.180.000	5.710.000	53.435.022

CIRTEF - COTISATIONS 2000 - (EN Bef au 31/12/00)

MEMBRES	PAYE	IMPAYE
2 MI Maroc		235.000
Africa n°1 (Gabon)	235.000	
BBC	240.000	
Belgique	540.000	
Bénin		235.000
Burkina Faso		235.000
Burundi		235.000
Cameroun		235.000
Centrafrique		235.000
CFI	360.000	
Congo B.		235.000
Congo K.		235.000
Côte d'Ivoire		235.000
Djibouti	235.000	
France 2	540.000	
France 3	540.000	
Gabon		235.000
Guinée		235.000
Haïti		235.000
Iles Maurice		235.000
Madagascar		235.000
Mali		235.000
Mauritanie		235.000
Niger		235.000
Radio Comores		235.000
Radio France	540.000	
Radio-Canada	540.000	
Radio-Tv Maroc	235.000	
RDI	360.000	
RFI	540.000	
RFO	540.000	
Rwanda		235.000
Sénégal		235.000
Seychelles	141.000	
SSR Suisse	540.000	
Tchad		235.000
Télé Liban		235.000
Télé Québec	540.000	
Togo		235.000
Tunisie	235.000	
TV5 Canada	540.000	
TV5 Europe	540.000	
Vanuatu		185.000
Vietnam	185.000	
Vidéocam		120.000
T O T A L	8.166.000	5.710.000

Total général : 13.876.000 Bef

Pourcentage des cotisations 2000 impayées au 31/12/00 : 41,15 %.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DU CIRTEF

AU 31 DECEMBRE 1999

I) Réglementation comptable

Depuis l'installation du siège du CIRTEF à Bruxelles, la comptabilité est tenue suivant les principes énoncés dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux comptes annuels des entreprises.

II) Organisation interne

Sur base d'une procédure interne, chaque pièce comptable doit faire l'objet d'une approbation par le Secrétaire général.

Afin d'assurer un contrôle sur les opérations financières, les organismes financiers ne peuvent mouvementer les comptes bancaires que sur base d'une signature conjointe du Secrétaire général et du comptable.

Pour le compte bancaire CFA ouvert au Bénin, la Directrice financière de l'ORTB, le Secrétaire général du CIRTEF ainsi que M. Guido WELKENHUIZEN disposent de la signature.

Pour le compte bancaire ouvert au Cameroun, momentanément le Secrétaire général du CIRTEF, MM Etienne DERUE et Denis LE PAVEN disposent de la signature.

III) Examen du bilan

1. Actif

a) Actifs immobilisés : 3.401.375 FB

Cette rubrique représente les biens d'investissement acquis par le CIRTEF et comprend les cellules de post-production installées au Bénin et au Cameroun. La valeur d'investissement s'élève à 9.060.468 FB (y compris les travaux d'aménagements et de transformation) pour la cellule à Cotonou et à 6.341.091 FB pour Yaoundé. Le taux d'amortissement a été fixé à 25 % l'an. La valorisation est faite sur base du prix d'acquisition. Les amortissements pratiqués viennent en déduction de la valeur d'acquisition.

Des investissements en matériel technique, mobilier et matériel de bureau ont également été effectués (1.479.899 FB).

Cette rubrique est à mettre en regard avec la « Réserve d'amortissements » qui figure au passif du bilan. La réserve d'amortissements est destinée à faire face aux amortissements des biens de sorte que le résultat comptable des futurs exercices ne sera plus influencé par ces opérations.

La rubrique « Actifs immobilisés » regroupe également une caution versée auprès d'un organisme pour un total de 2.000 FB.

b) Créances à un an au plus

Cette rubrique reprend l'ensemble des sommes à encaisser par le CIRTEF.
La subdivision est la suivante :

- Clients : 8.932.033 FB

L'exercice précédent, le solde était de 5.880.170 FB.

Cette rubrique reprend le solde impayé des factures émises par le CIRTEF. Il s'agit notamment des cotisations des membres ainsi que le solde de la subvention TV5 Afrique (RTBF). En ce qui concerne les factures adressées à la RTBF, celles-ci ont fait l'objet d'une compensation au début de l'an 2000 et d'un paiement pour le solde.

- Créances : 49.374.307 FB

Cette rubrique représente l'ensemble des cotisations à recevoir ainsi que les réductions de valeur qui ont été comptabilisées. Un tableau en annexe aux comptes annuels vous indique la situation des impayés par membre. Vous constaterez que le total de ce tableau se chiffre à 50.079.307 FB. La différence de 705.000 FB représente les montants des cotisations qui n'ont pas été considérées « irrécouvrables ».

Par rapport à l'exercice précédent, une diminution de 834.000 FB a été enregistré. Au 31 décembre 1999, 64,80 % des cotisations ont été payées. L'exercice précédent, ce taux s'élevait à 71,20 %.

Le problème des cotisations impayées a déjà fait l'objet de nombreuses remarques au cours des rapports des années antérieures.

Rappelons que le total des cotisations impayées ont déjà influencé le résultat des exercices antérieurs.

- Créances diverses SEFOR : 953.215 FB

Cette rubrique représente des sommes à encaisser au 31 décembre 1999 par le CIRTEF pour l'organisation du SEFOR à Ottawa. Le CIRTEF a encaissé en bonne partie ces sommes au début de l'année 2000.

- Créances diverses AIF : 491.982 FB

Cette rubrique représente les sommes à encaisser dans le cadre des conventions « Habitat VI », « Contes et Légendes ». Rien n'a été encaissé au jour de mon contrôle.

- Placements de trésorerie et valeurs disponibles : 29.513.786 FB

Cette rubrique représente les avoirs en banque et en caisse au 31 décembre 1999.

Par rapport à l'exercice précédent, la trésorerie du CIRTEF présente un solde plus important et peut paraître abondante. En réalité, il convient de rapprocher la trésorerie avec la somme des provisions pour charges, dettes à un an au plus ainsi que les créances.

Tenant compte de ces éléments, on peut constater que la trésorerie propre au CIRTEF, et nécessaire pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, se trouve en équilibre.

Etant donné que les besoins en liquidités sont à étaler dans le temps, certains avoirs ont été placés sous forme de SICAV à capital garanti. Ces SICAV sont comptabilisées à la valeur d'acquisition.

2. Passif

a) Réserves : 3.399.375 FB

Cette rubrique représente la contrepartie de la rubrique de l'actif « actifs immobilisés ». Il s'agit de la quotité nécessaire en vue de couvrir les futurs amortissements des biens afin que ceux-ci n'influencent plus le compte de résultat.

b) Movens à reporter : 746.991 FB

L'exercice 1999 se clôture par un boni de 266.519 FB.

A ce résultat favorable s'ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent (480.472 FB) et forme donc un report bénéficiaire total de 746.991 FB.

La situation du CIRTEF peut être considérée comme étant en équilibre.

c) Provisions

Les provisions citées ci-dessous ont été constituées en vue de couvrir des charges futures dans le cadre des activités du CIRTEF.

- Provision prix CIRTEF : 540.000 FB

- Provision « Réunions institutionnelles » : 4.500.000 FB

Cette provision est destinée à faire face aux charges des diverses réunions en 2000 (Bureau de direction, commission des finances, réflexion,...) ainsi qu'à la conférence générale de 2001.

- Provision SEFOR à Ouagadougou : 2.000.000 FB
- Provision cellule post-production à Yaoundé : 1.500.000 FB
- Provision cellule post-production à Cotonou : 1.500.000 FB
- Provision cellule post-production en Afrique de l'Est : 3.000.000 FB
- Provisions formations : 2.000.000 FB
- Provision pour passif social : 2.400.000 FB
Cette provision est destinée à faire face à des charges sociales futures résultant du personnel engagé par le CIRTEF.
- Provision productions harmonisées : 4.250.000 FB
Cette provision est destinée à couvrir les dépenses des séries « Habitats », « Contes et Légendes » et « 50...et un monde » et projets radio. Cette provision servira aussi à produire avec la CTF une série sur les produits du terroir et une série avec la SRC et l'AIF pour les jeunes.

d) Dettes à un an au plus : 17.456.025 FB

- Fournisseurs : 15.377.625 FB
Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. L'exercice précédent, ces dettes s'élevaient à 12.378.752 FB. Cette augmentation provient d'un nombre plus important de factures arrivées en décembre.
- Rémunérations dues et pécules de vacances : 450.000 FB
Cette rubrique représente la provision constituée pour payer en 2000 le pécule de vacances conformément à la législation belge.
- Dettes TV5 cellule Cotonou : 1.628.400 FB
Cette dette représente une partie du solde du biennum 94-95 dont TV5 autorise l'affectation à des dépenses pour les cellules à Yaoundé ou de Cotonou.

En contrepartie, le CIRTEF met à disposition de TV5 les cellules de post-production pour un montant équivalent.

3. Compte de résultats

Une liste des charges et des produits est reprise en annexe du bilan.

Il s'agit d'une présentation détaillée des charges et des produits par nature.

Produits :

Le total général des produits s'élève à 67.806.000 F et se décompose principalement de :

- cotisations de membres	15.354.000 FB
- subventions TV5 Afrique	25.829.000 FB
- subventions SEFOR	4.800.000 FB
- subventions AIF	11.450.000 FB
- UNESCO	2.205.000 FB
- subventions SRC	5.000.000 FB
- recettes cellules post-productions	2.260.000 FB
- recettes diverses	908.000 FB

Charges :

Le total général des charges s'élève à 67.539.000 FB et se décompose principalement en :

- services et biens divers	45.563.000 FB
- rémunérations et charges sociales patronales	10.453.000 FB
- réductions de valeur sur créances (cotisations)	4.180.000 FB
- reprises et constitutions de provisions	7.150.000 FB
- charges financières	193.000 FB

Fait à Bruxelles le 20 mars 2000

Aimé Dufromont
Commissaire aux comptes

- Provision SEFOR à Ouagadougou : 2.000.000 FB
- Provision cellule post-production à Yaoundé : 1.500.000 FB
- Provision cellule post-production à Cotonou : 1.500.000 FB
- Provision cellule post-production en Afrique de l'Est : 3.000.000 FB
- Provisions formations : 2.000.000 FB
- Provision pour passif social : 2.400.000 FB
Cette provision est destinée à faire face à des charges sociales futures résultant du personnel engagé par le CIRTEF.
- Provision productions harmonisées : 4.250.000 FB
Cette provision est destinée à couvrir les dépenses des séries « Habitats », « Contes et Légendes » et « 50...et un monde » et projets radio. Cette provision servira aussi à produire avec la CTF une série sur les produits du terroir et une série avec la SRC et l'AIF pour les jeunes.

d) Dettes à un an au plus : 17.456.025 FB

- Fournisseurs : 15.377.625 FB
Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. L'exercice précédent, ces dettes s'élevaient à 12.378.752 FB. Cette augmentation provient d'un nombre plus important de factures arrivées en décembre.
- Rémunérations dues et pécules de vacances : 450.000 FB
Cette rubrique représente la provision constituée pour payer en 2000 le pécule de vacances conformément à la législation belge.
- Dettes TV5 cellule Cotonou : 1.628.400 FB
Cette dette représente une partie du solde du biennum 94-95 dont TV5 autorise l'affectation à des dépenses pour les cellules à Yaoundé ou de Cotonou.

En contrepartie, le CIRTEF met à disposition de TV5 les cellules de post-production pour un montant équivalent.

3. Compte de résultats

Une liste des charges et des produits est reprise en annexe du bilan.

Il s'agit d'une présentation détaillée des charges et des produits par nature.

Produits :

Le total général des produits s'élève à 67.806.000 F et se décompose principalement de :

- cotisations de membres	15.354.000 FB
- subventions TV5 Afrique	25.829.000 FB
- subventions SEFOR	4.800.000 FB
- subventions AIF	11.450.000 FB
- UNESCO	2.205.000 FB
- subventions SRC	5.000.000 FB
- recettes cellules post-productions	2.260.000 FB
- recettes diverses	908.000 FB

Charges :

Le total général des charges s'élève à 67.539.000 FB et se décompose principalement en :

- services et biens divers	45.563.000 FB
- rémunérations et charges sociales patronales	10.453.000 FB
- réductions de valeur sur créances (cotisations)	4.180.000 FB
- reprises et constitutions de provisions	7.150.000 FB
- charges financières	193.000 FB

Fait à Bruxelles le 20 mars 2000

Aimé Dufromont
Commissaire aux comptes

COTISATIONS IMPAYEES DE 1981 A 1999 - EN BEF. (31/12/99)

MEMBRES	1981-1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
BENIN	0	235,000	235,000	0	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	1.645.000
BURKINA FASO	834,000	235,000	235,000	0	0	0	0	0	0	1.539.000
BURUNDI	0	0	0	0	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	1.175.000
CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	470,000
CENTRAFRIQUE	1.720,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	3.600.000
COMORES	1.840,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	3.720.000
CONGO B.	0	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	1.880.000
CONGO K.	1.415,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	3.295.000
FRANCE - TF1	540,000	540,000	540,000	540,000	540,000	540,000	540,000	540,000	540,000	2.700.000
FRANCE SFP	540,000	0	0	0	0	0	0	0	0	540,000
GABON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235,000
GUINEE	1.235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	3.115.000
HAITI	1.077,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	2.957.000
LIBAN	1.062,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	2.942.000
MALI	1.028,000	235,000	235,000	235,000	0	0	0	0	0	1.968.000
MAROC 2M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	705,000
MAURITANIE	1.274,000	235,000	0	0	0	0	0	0	0	2.214.000
NIGER	478,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	0	0	0	2.123.000
RWANDA	185,000	0	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	1.830,000
SENEGAL	0	165,000	0	235,000	0	0	0	0	0	400,000
SEYCHELLES	0	141,000	141,000	86,307	0	0	0	0	0	368,307
TCHAD	675,000	235,000	235,000	235,000	0	0	0	0	0	1.850,000
TOGO	1.343,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	235,000	3.223,000
VANUATU	1.600,000	185,000	185,000	185,000	185,000	185,000	185,000	185,000	185,000	3.080,000
VIETNAM	1.110,000	185,000	185,000	185,000	185,000	185,000	0	0	0	2.035,000
COTE IVOIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235,000
MADAGASCAR										235,000
TOTAL	17.956,000	4.506,000	4.341,000	4.521,307	3.730,000	3.190,000	3.475,000	3.475,000	4.885,000	50.079.307

CIRTEF - COTISATIONS 1999 - EN FB**SITUATION AU 31/12/1999**

	PAYE	IMPAYE
BELGIQUE	540.000	
BENIN		235.000
BURUNDI		235.000
BURKINA FASO	235.000	
CAMEROUN		235.000
RADIO-CANADA	540.000	
TELE QUEBEC	540.000	
CENTRAFRIQUE		235.000
RADIO COMORES		235.000
CONGO B.		235.000
COTE D'IVOIRE		235.000
FRANCE 2	540.000	
FRANCE 3	540.000	
BBC	240.000	
RFO	540.000	
RFI	540.000	
RADIO FRANCE	540.000	
GABON		235.000
GUINEE		235.000
HAITI		235.000
TELE LIBAN		235.000
MALI		235.000
RADIO-TV MAROC	235.000	
2 M I MAROC		235.000
ILES MAURICE	235.000	
MAURITANIE		235.000
NIGER		235.000
RWANDA		235.000
SENEGAL	235.000	
SEYCHELLES	141.000	
TCHAD		235.000
TOGO		235.000
TUNISIE	235.000	
VANUATU		185.000
VIETNAM	185.000	
REP. DEM. CONGO		235.000
TV5 EUROPE	540.000	
SSR SUISSE	540.000	
AFRICA N° 1(GABON)	235.000	
TV5 CANADA	540.000	
CFI	360.000	
VIDEOCAM	120.000	
RDI	360.000	
DJIBOUTI	235.000	
MADAGASCAR		235.000
	8.991.000	4.885.000

Total général : 13.876.000 FB

Pourcentage des cotisations 1999 payées : 64,80 %

Les états financiers certifiés sont approuvés par la Conférence générale.

**ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'ACTION
ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL
EN CE QUI CONCERNE L'ÉCHELLE DES COTISATIONS**

- A) Le Secrétaire général donne lecture des objectifs retenus par le Bureau de direction pour le biennum 2001-2002. Le plan d'action et les propositions concernant les moyens d'action à mettre en place pour leur réalisation ont aussi été étudié par le Bureau de direction.

PLAN D'ACTION DU BIENNUM 2001 – 2002

OBJECTIFS

1. Renforcer la structure administrative du CIRTEF.
2. Veiller à la consolidation de la situation financière.
3. Etablir une concertation continue avec l'Agence de la Francophonie.
4. Confirmer le rôle du CIRTEF comme le lieu privilégié de coordination et d'échange dans le domaine de la production audiovisuelle.
5. Consolider le rôle du CIRTEF comme représentant des télévisions africaines au sein du Comité unique des programmes de TV5.
6. Faire du SEFOR :
 - le principal lieu de rencontre et de réflexion dans le domaine audiovisuel ;
 - le lieu d'échange de programmes des télévisions et des radios du Sud et du Nord ;
 - le lieu privilégié de projets de coproduction en radio et télévision.
7. Contribuer à l'affirmation du rôle essentiel de la radio dans la dynamique audiovisuelle francophone.
8. Développer et élargir les activités de formation en recherchant de nouvelles sources de financement stables.
9. Assurer une meilleure coordination des actions avec les principales organisations œuvrant dans le domaine de la radio-télévision.
10. Développer les activités de communication interne et externe du CIRTEF.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

OBJECTIF

Renforcer la structure administrative du CIRTEF

MOYENS :

1. Consolider l'équipe du Secrétariat général
 - Entreprendre une action auprès des membres du Nord et des coopérations pour que les agents mis à la disposition du CIRTEF puissent être maintenus le plus longtemps possible.
2. Structurer chaque projet majeur du CIRTEF autour d'un responsable ponctuel – chargé de mission ou conseiller – sur détachement d'un organisme membre.

FINANCEMENT

OBJECTIF

Affermir la situation financière

MOYENS :

1. Assurer le suivi de l'assainissement de la situation financière.

La situation financière du CIRTEF fait l'objet d'une attention soutenue de la part du Secrétaire général, de la Commission des finances et du Commissaire aux comptes. Grâce à l'application systématique des contrôles préconisés, la situation financière du CIRTEF est saine. Il importe de maintenir les systèmes de gestion et de contrôle.

2. Accroître les revenus du CIRTEF.

Diversifier les sources de revenus en obtenant du financement pour des programmes spécifiques (Agence de la Francophonie, UER, UNESCO, CFB, CEE, ACDI, Coopération française, Coopération suisse).

Accueillir de nouveaux membres qui répondent aux exigences et aux critères du CIRTEF.

3. S'assurer du paiement des cotisations.

On a pu noter que certaines mesures incitatives ont donné des résultats encourageants. L'appartenance au CIRTEF a été fortement valorisée par la participation des membres aux activités de formation, aux productions, au SEFOR et aux jumelages. L'installation de deux cellules de post-production a également été un facteur concret de valorisation de l'appartenance au CIRTEF. Il convient toutefois de :

- poursuivre les efforts de récupération des cotisations impayées ;
- d'établir une réflexion au sein de la Commission des finances sur les moyens d'encourager les organismes à s'acquitter de leur cotisation ;
- appliquer si nécessaire et en dernier recours, les sanctions prévues par les statuts.

CIRTEF/AGENCE DE LA FRANCOPHONIE

OBJECTIF

Etablir une concertation continue avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie

MOYENS :

1. Consolider l'accord-cadre et conforter les excellentes relations entretenues avec l'AIF.
2. Définir chaque année un plan d'action commun.
3. Organiser une rencontre informative et formative avec les directeurs de productions des télévisions pour les sensibiliser au fonds de soutien.

TELEVISION

OBJECTIF

Confirmer le rôle du CIRTEF comme le lieu privilégié de coordination et d'échange dans le domaine de la production audiovisuelle

MOYENS :

1. Agir comme producteur d'émissions ou de séries harmonisées réalisées par ses membres

- Il conviendra de continuer et conforter les productions harmonisées et de créer de nouvelles séries.

Sont déjà en production :

Habitat traditionnel VII
Affaires de goûts

En préparation :

Planète
Jeunes talents

Pour ce faire, il faudra aussi trouver les encadreurs nécessaires auprès des membres.

Pour renforcer les productions harmonisées, il est proposé également de :

- lancer un magazine de développement ;
- consolider et enrichir le concours « Jeunes Reporters » avec TV5 et l'AIF ;
- proposer aux télévisions membres de produire des émissions existantes comme « Franc Parler » ;
- rechercher une meilleure diffusion internationale aux productions harmonisées ;
- chercher de nouveaux partenaires.

2. Fournir aux membres du CIRTEF des outils des post-production efficaces et modernes

Personne ne peut dénier le rôle et l'impact des cellules de post-production en Afrique.

Il convient de les doter de matériel fiable.

Pour ce faire, il conviendra de :

- suivre l'évolution technologique pour les maintenir à un haut niveau de performance ;
- trouver un équilibre entre productions extérieures et productions internes ;
- garder un tarif préférentiel pour les membres et pour les productions aidées par le fonds de soutien ;
- maximiser l'utilisation, par des productions extérieures, des unités de post-production dans chacune des cellules de façon à faire quelque pas vers leur autofinancement.

Au vu de la mutation des radios-télévisions au numérique et les besoins importants en formation, faire en sorte que les cellules deviennent de vrais centres de formation tout en continuant à jouer leur rôle initial.

3. Poursuivre les opérations de jumelages

Les jumelages avec leurs soutiens techniques et logistiques, leurs coproductions (même avec le privé), les échanges d'artistes et de personnel, leurs contacts personnels montrent combien l'expérience est positive et enrichissante.

Les « jumelages à trois têtes » n'empêchent pas le travail deux à deux.

Le prochain biennum se devra d'asseoir ces expériences et d'assurer leur pérennité.

Il convient d'entamer une réflexion sur la coordination et les mécanismes à mettre en place pour améliorer encore le profit à tirer des jumelages et prévoir un groupe de travail qui analyse ces questions.

4. Inciter davantage les organismes membres du Sud à produire des émissions répondant aux critères de diffusion internationale et introduire des dossiers au fonds de soutien à la production du Sud

- Clé de voûte d'une plus grande diffusion internationale, il conviendrait d'encourager et de développer au maximum les productions nationales en :
 - incitant les télévisions publiques à déposer le maximum de bons dossiers au fonds Francophone de la Production Audiovisuelle du Sud ;
 - organisant une rencontre des directeurs de production du Sud ;
 - multipliant les formations ;
 - programmant systématiquement des rencontres avec les réalisateurs à l'occasion de chaque séjour dans une télévision.

5. Conserver et développer une banque de programmes TV

Estudier comment l'archiver au mieux et bénéficier d'une technologie de pointe

La banque de programmes est un des outils les plus précieux du CIRTEF, aussi faut-il continuer d'enrichir la banque de programmes du CIRTEF.

Mais il conviendra également de la moderniser en :

- menant une étude pour la solution la moins coûteuse et la plus performante à un archivage numérique ;
- mettant en place un comité pour assurer la coordination d'un projet pilote d'archivage numérique ;
- recherchant les financements adéquats ;
- ouvrant une banque d'images.

6. Stimuler les échanges de programmes

C'est bien de posséder une banque de programmes encore faut-il stimuler les échanges.

Aussi, nous proposons de :

- développer la diffusion des programmes via CFI et sensibiliser les organismes membres à cette nouvelle approche ;
- envisager, lors des visites au sein de nos membres, la possibilité réelle de l'ouverture d'un créneau régulier de diffusion CIRTEF ;
- sensibiliser les télévisions du Sud aux programmes du Fonds ;
- encourager les échanges bilatéraux.

Aussi, nous proposons de :

- développer la sensibilisation des médias locaux à la diffusion CFTV
- renforcer le partenariat entre les deux organisations et leurs représentants
- de poursuivre les rencontres régulières entre les deux organisations
- de faire en sorte que l'ensemble des deux organisations soit plus facile à atteindre
- d'ajuster les visites et les entretiens à leur fonction de volonté

- d'ajuster les rencontres régulières entre les deux organisations
- de faciliter l'accès à l'information entre les deux organisations
- de faciliter l'accès à l'information entre les deux organisations

TV5

OBJECTIF

Consolider le rôle du CIRTEF comme représentant des télévisions africaines au sein des comités des programmes de TV5

MOYEN :

Informer, préciser et motiver les télévisions membres aux attentes, aux lignes directrices et à l'importance des émissions sur TV5

TV5 continue à se développer et à accroître la multiplication grâce aux technologies numériques. Il est indispensable que les télévisions africaines intensifient leur production et soient attentives à l'évolution technologique pour répondre aux nouvelles normes de diffusion.

De son côté, le CIRTEF œuvrera pour :

- encourager la production nationale et la participation aux productions harmonisées ;
- accentuer les formations pour offrir la plus grande qualité aux émissions ;
- donner une plus grande place aux émissions africaines sur l'ensemble des réseaux de TV5 ;
- rechercher les meilleures productions indépendantes francophones du Sud ;
- en concordance avec le Conseil de Coopération de TV5 Afrique, étudier les modalités de monter un journal TV en Afrique qui serait envoyé vers l'Europe via une valise satellite ;
- étudier la faisabilité d'une émission de variétés africaines.

SEFOR

OBJECTIF

Faire du SEFOR :

- *le principal lieu de rencontre et de réflexion dans le domaine audiovisuel ;*
- *le lieu d'échange de programmes des télévisions et des radios du Sud et du Nord ;*
- *le lieu privilégié de projets de coproduction.*

MOYENS :

1. Asséoir l'organisation du SEFOR

Le SEFOR est une activité majeure du CIRTEF qu'il convient sans cesse de renouveler et d'améliorer.

Aussi, nous proposons notamment :

- de continuer à privilégier la réflexion afin de le rendre encore plus fédérateur ;
- de poursuivre les réunions des directeurs de programmes ;
- de tenir – tant que faire se peut – toute la manifestation dans un seul lieu ;
- d'intégrer les visionnages et les marchés à tous les niveaux de réflexion ;
- d'intégrer les expositions techniques ;
- de continuer à développer un pré-SEFOR lorsque celui-ci se déroule dans un pays du Sud.

2. Obtenir le partenariat de différents organismes pour l'organisation des SEFOR

Outre l'apport essentiel de l'Agence de la Francophonie, nous devons essayer de pérenniser d'autres apports réguliers (CFI, UNESCO, Communauté Française de Belgique, Ministère Français des Affaires Etrangères, etc...) et rechercher des appuis spécifiques en fonction du lieu choisi pour le SEFOR chaque année.

3. Préparer et publier annuellement des catalogues des programmes radio et TV pour des échanges et en assurer la distribution

Il s'agit de poursuivre une activité essentielle pour encourager les membres à apporter leur appui aux échanges.

FORMATION

OBJECTIF

Développer et élargir les activités de formation en recherchant de nouvelles sources de financement stables.

I) DEVELOPPEMENT

a) Le numérique

Développer le programme de formation à l'informatique et au numérique

L'avènement du numérique annoncé hier est bien là aujourd'hui et nous devrons y consacrer beaucoup d'énergie.

Comme toujours, l'aspect le plus difficile sera de trouver les fonds nécessaires, mais il faut continuer l'effort déjà commencé avec la dossier présenté aux différentes institutions en réactualisant le projet et tenter de convaincre des organisations comme : l'AIF, les coopérations des pays du Nord, la Commission Européenne,... et poursuivre le travail entamé avec l'UNESCO.

Par ailleurs, le passage au numérique étant inéluctable pour les organismes du Sud, nous devons rester ouverts à les aider à travers des groupes d'experts ad hoc.

b) Les formations à la gestion

Développer des formations à la gestion pour les cadres des radios télévisions

Non réalisée lors du biennum précédent, la formation à la gestion reste d'actualité.

Nous essayons de répondre à ces besoins suivant nos possibilités surtout financières et à la demande de nos organismes. C'est ainsi que des études ont été menées à la Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne, à la Télévision Nationale du Burkina et à la Radiodiffusion-Télévision du Djibouti de même que dans le cadre de relations bilatérales à l'occasion des jumelages. Le CIRTEF cherche à trouver les moyens de développer des formations portant sur la gestion interne de sorte à toucher le plus de responsables possibles compte tenu des coûts.

II. CONSOLIDATION

Consolider les formations artistiques et techniques

Tout nouveau développement ne doit pas nous faire oublier les formations classiques et ne pas oublier aussi les préoccupations de nos organismes du Sud.

Les plus utiles et les plus traditionnelles :

- la prise de son et le montage,
- la maintenance,
- l'éclairage,
- la prise de vue,
- la réalisation,
- le travail d'antenne,
- l'organisation de la production.

Les jumelages pourraient et devraient être le lieu privilégié des formations, notamment par la mise à disposition d'experts et de formateurs.

III. LE FINANCEMENT

Développer et diversifier les sources de financement pour renforcer les formations

Pour mener à bien ces formations, il est nécessaire de trouver les financements adéquats. Aussi, suggérons-nous de :

- chercher à maintenir les financements actuels ;
- œuvrer auprès de l'AIF pour rouvrir des budgets pour les formations. ;
- contacter systématiquement toutes les instances publiques de subventionnement possibles et leur exposer nos projets :
 - les coopérations des pays du Nord,
 - l'UNESCO,
 - la Commission européenne,
 - ...

- se rapprocher de certaines fondations ou d'organismes avec lesquels nous n'avons pas encore de relations ;
- défendre les formations spécifiques en radio, média extrêmement important en Afrique.

IV. PARTENARIATS

Intensifier les partenariats, sources essentielles de développement des activités de formation du CIRTEF

Nous devons renforcer les partenariats existants. Bien qu'il soit de plus en plus difficile de trouver des formateurs de longue durée, nous devons néanmoins continuer de sensibiliser nos membres du Nord à l'importance des formations.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE RADIOS ET TELEVISIONS

OBJECTIF

Assurer une meilleure coordination des actions avec les principales organisations oeuvrant dans le domaine de la radio-télévision.

MOYENS :

1. Consolider les relations avec la CTF.
2. Examiner les possibilités d'une collaboration plus concrète avec l'URTNA.
3. Organiser des liens permanents avec la CRPLF.

COMMUNICATIONS

OBJECTIF

Développer les activités de communication interne et externe du CIRTEF.

MOYENS :

1. Elargir la distribution de la lettre « CIRTEF en bref », en demandant l'appui de chaque destinataire actuel.
2. Faire appel aux membres afin qu'ils communiquent régulièrement des informations sur le fonctionnement et le résultat de leurs organismes.
3. Renforcer l'implication des correspondants du CIRTEF dans la vie de l'association. La liste de ces correspondants doit être revue périodiquement.

La Conférence générale adopte ce plan d'action.

QUESTION CINQUIÈME : 2002 – 2003 – 2004

QUESTION CINQUIÈME

- A) Le secrétaire général présente le budget pour l'exercice biennal 2001 – 2002. Il attire l'attention de la Conférence générale sur le fait que ce budget ne tient pas compte de l'augmentation de 5 % des cotisations approuvée par le Bureau de direction.

BUDGET CIRTEF 2001 - 2002 (révision suite à l'augmentation des cotisations)

DÉPENSES	2001 BEF	2001 EUROS	2002 BEF à titre indicatif	2002 EUROS
62 Frais de personnel				
6200 Rémunérations brutes	14.680.000 FB	363.907,69	14.080.000 FB	349.024,08
Mise à disposition de personnel de cadre par la RTBF (E. Derue & R. Theunen)	6.100.000 FB	151.215,05	5.600.000 FB	138.820,37
Mise à disposition de personnel de cadre par la Société Radio-Canada (G. Lapointe)	PM	PM	PM	PM
Indemnités forfaitaires	480.000 FB	11.898,89	480.000 FB	11.898,89
Charges sociales, assurance-loi, Assurance groupe	3.600.000 FB	89.241,67	3.500.000 FB	86.762,73
Provision pour préavis	4.500.000 FB	111.552,09	4.500.000 FB	111.552,09
613 Autres frais de personnel				
6130 Vacances, rétribution de tiers	4.400.000 FB	109.073,15	4.700.000 FB	116.509,26
6133 Frais de voyage (avion, hôtel, taxi, per diem)	600.000 FB	14.873,61	700.000 FB	17.352,55
	3.800.000 FB	94.199,54	4.000.000 FB	99.157,41
61 Frais de bureau et d'administration				
6121 Téléphone, fax, poste	1.230.000 FB	30.490,90	1.516.000 FB	37.580,66
6110 Matériel de bureau	350.000 FB	8.676,27	436.000 FB	10.808,16
6124 Fournitures de bureau, entretien&rénovation matériels de bureau	100.000 FB	2.478,94	100.000 FB	2.478,94
6140 Assurances, frais de port, dédommagement	180.000 FB	4.462,08	280.000 FB	6.941,02
6171 Frais de réception, représentation	200.000 FB	4.957,87	300.000 FB	7.436,81
	400.000 FB	9.915,74	400.000 FB	9.915,74
64 Frais de l'organisation institutionnelle				
TV5 Afrique : Habillage, frais de programmes	16.723.000 FB	1.901.913,49	31.555.000 FB	782.228,02
Achats de droits, développement & formation	14.580.000 FB	361.428,76	15.230.000 FB	377.541,84
Participation à la production d'émissions	6.150.000 FB	152.454,52	6.150.000 FB	152.454,52
Rémunérations&charges soc. chargé personnel TV5	835.000 FB	20.699,11	835.000 FB	20.699,11
Provision préavis personnel TV5	4.260.000 FB	105.602,64	4.260.000 FB	105.602,64
Sefor : Cirtef	2.930.000 FB	72.632,80	2.930.000 FB	72.632,80
Autres participations	2.000.000 FB	49.578,70	1.000.000 FB	24.789,35
Commission européenne -magazine sur le développement	PM	PM	PM	PM
Séries harmonisées	31.835.000 FB	789.169,04	0 FB	-
Conférence générale : organisation	4.000.000 FB	99.157,41	PM	PM
provision	3.500.000 FB	86.762,73	0 FB	-
Bureau & commissions : organisation	0 FB	-	1.000.000 FB	24.789,35
Productions & coproductions	1.000.000 FB	24.789,35	0 FB	-
Formations	3.000.000 FB	74.368,06	PM	PM
Site Internet Cirtef	2.100.000 FB	52.057,64	PM	PM
Projet radio	433.000 FB	10.733,79	50.000 FB	1.239,47
	100.000 FB	2.478,94	100.000 FB	2.478,94

DEPENSES		2001	2001	2002	2002
		BEF	EUROS	BEF à titre indicatif	EUROS
613 Cellules de post-production					
Fonctionnement					
Equipements					
Mise à disposition de personnel + APEFE +					
Coopération française (G. Welkenhuisen, A. Kempenaire, D. Le Paven)					
Cellule africaine de l'est : implantation					
63 Provisions					
Pécule de vacances					
Retour aux pays tous les deux ans					
65 Divers					
Prix Cintef					
Déférence de change, écart de conversion des devises					
Frais bancaires					
634 Perte sur débiteurs (cotisations & factures diverses)					
Total charges	114.582.050 FB	2.840.414,83	61.815.050 FB	1.532.355,06	

PROJET DE BUDGET CIRTEF 2001 - 2002

REVENUS	2001		2002	
	BEF	EUROS	BEF à titre indicatif	EUROS
70 Cotisations				
Cotisations de membres	16.625.050 FB	412.124,22	16.725.050 FB	414.603,16
Membre de soutien	14.621.050 FB	362.446,36	14.999.050 FB	371.816,74
Membre associé	126.000 FB	3.123,46	126.000 FB	3.123,46
Cotisations années précédentes	0 FB	-	0 FB	-
Nouveaux membres	1.500.000 FB	37.184,03	1.600.000 FB	39.662,96
	378.000 FB	9.370,38	0 FB	-
74 Recettes diverses				
TV5 Afrique : Habillage, frais de programmes	30.755.000 FB	762.336,54	29.405.000 FB	728.930,91
Mise à disposition de personnel de cadre par la CFB et la RTBF (E. Derue & R. Theunen)	26.475.000 FB	656.298,11	26.475.000 FB	656.298,11
Mise à disposition de personnel de cadre par la Société Radio-Canada (G. Lapointe)	PM	PM	PM	PM
Reprise de provision 2000-2001	PM	PM	PM	PM
Sefor : Subventions diverses	2.280.000 FB	56.519,72	2.930.000 FB	72.632,80
reprise de provision	PM	PM	PM	PM
	2.000.000 FB	49.578,70	PM	PM
743 Subventions diverses :				
C.E.-magazine : reprise de provision	47.347.000 FB	1.172.957,79	0 FB	-
soldé subvention	22.800.000 FB	565.197,24	0 FB	-
Séries harmonisées : reprise de provision	9.035.000 FB	223.971,80	PM	PM
Conférence générale : reprise de provision	4.750.000 FB	117.749,42	0 FB	-
Bureau & commissions : reprise de provision	3.500.000 FB	86.762,73	0 FB	-
Site Internet Cirtef : reprise de provision	1.000.000 FB	24.789,35	0 FB	-
Productions & Coproductions	332.000 FB	8.230,07	PM	PM
Formations : reprise de provision	3.800.000 FB	94.199,54	PM	PM
	2.100.000 FB	52.057,64	PM	PM
749 Cellules de post-production				
Recettes facturation, subventions	11.600.000 FB	287.555,49	1.900.000 FB	195.835,88
Reprise de provision	2.600.000 FB	64.452,32	2.900.000 FB	71.889,12
Mise à disposition de personnel + APEFE +	5.000.000 FB	123.946,76	5.000.000 FB	123.946,76
Coopération française (G. Welkenhuisen, A. Kempenaire, D. Le Paven)	PM	PM	PM	PM
Cellule africaine de l'est : reprise de provision	4.000.000 FB	99.157,41	0 FB	-

RECETTES		2001 BEF	2001 EUROS	BEF à titre indicatif	2002	2002
					EUROS	
625 Provisions personnel (reprise)		<u>4.960.000 FB</u>	<u>122.955,19</u>	<u>4.960.000 FB</u>	<u>122.955,19</u>	
6251 Pécule de vacance : reprise de provision		460.000 FB	11.403,10	460.000 FB	11.403,10	
Personnel : reprise de provision pour passif social		4.500.000 FB	111.552,09	4.500.000 FB	111.552,09	
749 Résupération de frais auprès de tiers		<u>1.500.000 FB</u>	<u>37.184,03</u>	<u>1.500.000 FB</u>	<u>37.184,03</u>	
75 Produits financiers		900.000 FB	22.310,42	1.325.000 FB	32.845,89	
79 Résultats années antérieures : reprise		925.000 FB	22.930,15	0 FB	-	
	Total recettes	114.582.050 FB	2.840.414,83	61.815.050 FB	1.532.355,06	

Budget revu suite à la décision de la Conférence Générale d'augmenter les cotisations de 5 %.

La Conférence générale adopte le budget.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE
DU CIRCUIT

Président : M. le Secrétaire général

Membre du Bureau de direction : M. le Secrétaire général

- C) Augmentation de 5% de la cotisation des membres. Le secrétaire général informe la Conférence générale que le Bureau de direction a approuvé cette augmentation et demande à la Conférence générale d'entériner cette décision.

Profitant de cette occasion, le Secrétaire général rappelle que certains membres n'ont jamais payé leur cotisation. Ces membres ont été informés de la suppression de leur droit de vote.

L'augmentation de la cotisation est adoptée par la Conférence générale.

CHOIX DES REPRÉSENTANTS DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

La Conférence générale procède à l'élection des représentants du Bureau pour le biennum 2001-2003.

Bureau de direction du CIRTEF

Présidence	Monsieur Jean-Claude Chanel SRG SSR idée suisse
Première Vice-présidence	Monsieur Hootesh Ramburn Mauritius Broadcasting Corporation (Île Maurice)
Vice-présidence	Télé-Québec (Canada)
	Radio-Télévision du Burkina Faso
	Télévision du Vietnam
Membres	Radio-Télévision belge de la Communauté française
	Cameroon Radio television (Cameroun)
	Radiodiffusion congolaise (Congo B.)
	Radio-Télévision Ivoirienne (Côte d'Ivoire)
	France Télévision
	Radio France
	TV5
Observateur	Agence intergouvernementale de la Francophonie

La Conférence générale désigne les membres des différentes commissions du CIRTEF.

Commission des finances

Présidence	SRG SSR idée suisse
Membre	Radio-Télévision belge de la Communauté française
	Radio-télévision du Burkina Faso
	Télé-Québec (Canada)
	Radio-France
	Radiodiffusion-télévision Ivoirienne
	Mauritius Broadcasting Corporation
Observateur	Agence intergouvernementale de la Francophonie

Commission radio

Présidence :	Radio-Canada
Membres	Radio-Télévision belge de la Communauté française
	Radio-Télévision du Burkina Faso
	Radio-Télévision Nationale du Burundi
	Radio france
	Radio-Télévision Ivoirienne
	Radio-Télévision du Sénégal
	Seychelles Broadcasting Corporation
	Radio Suisse Romande
	Établissement de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne
	Radio la Voix du Vietnam
Observateur	Agence intergouvernementale de la Francophonie

Commission Télévision

Présidence	Radio-Canada
Membres	Radio-Télévision Belge de la Communauté Française
	Office de Radio-Télévision du Burkina Faso
	Cameroon Radio Television (Cameroun)
	France Télévision
	Réseau France Outre Mer
	Radiodiffusion-Télévision Marocaine
	Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger
	Radiodiffusion-Télévision du Sénégal
	Télévision Suisse Romande
	TV5
Observateur	Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Commission formation

Présidence	Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin
Membres	Radio-Télévision Belge de la Communauté Française
	Radiodiffusion congolaise (Congo B.)
	Radio – Télévision de Djibouti
	France Télévision
	Radio France International
	Radio – Télévision du Sénégal
	Télévision Suisse Romande
Observateur	Agence Intergouvernementale de la Francophonie

La Conférence générale forme un groupe de travail sur la formation professionnelle. Ce groupe, dont le travail sera coordonné par le Secrétariat général, est formé des représentants des organismes suivants :

- Radio - Télévision belge de la Communauté Française
- Cameroon Radio Television
- France Télévision
- Radio - Télévision Ivoirienne
- Mauritius Broadcasting Corporation
- Télévision Suisse Romande
- Radio Suisse Romande
- Établissement de la Radiodiffusion - Télévision Tunisienne

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2001-2002

La Conférence générale accepte la nomination de monsieur Denis Bossy, Chef du département Administration et Finances de la TSR, à titre de Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002.

AUTRE QUESTION

Le Secrétaire général du CIRTEF informe la Conférence générale qu'il vient de recevoir une lettre de la part du Président du Conseil d'administration de la Radio-Télévision camerounaise remettant en cause la mise à disposition des locaux de la cellule de post-production du CIRTEF à Yaoundé. Selon le Secrétaire général, cette mise à disposition des locaux est prévue dans l'Accord de siège entre le Gouvernement camerounais et le CIRTEF. Il se dit donc étonné de recevoir cette lettre.

Le représentant de la CRTV explique deux raisons qui sont peut-être à l'origine de cette lettre. D'abord l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du Conseil d'administration de la CRTV, des membres qui ne sont pas nécessairement au courant des ententes concernant la mise à disposition des locaux. Ensuite, le fait que la CRTV a éprouvé et éprouve toujours des difficultés à monter ses productions à la cellule.

DATE ET LIEU DE LA XIII^e CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Monsieur Hootesh Ramburn, Directeur général de la Mauritius Broadcasting Corporation, invite le CIRTEF à tenir sa prochaine Conférence générale à l'Île Maurice. Monsieur Ramburn tient à souligner que la MBC sera heureuse d'accueillir tous les membres du CIRTEF à Maurice en 2003 à une date qui reste à déterminer.

PRÉSENTATION DU PROJET « AIMÉ »

Suite aux travaux des ateliers du SÉFOR, aux propositions des Commissions Radio, Télévision et Formation et aux décisions du Bureau de direction, le CIRTEF a entrepris de mener une étude sur la faisabilité d'un projet d'archivage numérique. Les membres du CIRTEF qui le souhaitent seraient étroitement associés aux différentes étapes de la mise en place et de l'exploitation du système d'archivage proposé.

Le promoteur de ce projet, monsieur Guy Maréchal, est invité à en exposer les grandes lignes devant la Conférence générale et à répondre aux questions qui pourraient se poser (Voir annexe).

Les membres du CIRTEF sont invités à compléter un questionnaire relatif à ce projet. Les réponses à ce questionnaire permettront de mesurer l'intérêt des membres et de déterminer la composition des différents comités qui devront intervenir dans ce projet à différents niveaux et à différentes étapes.

DISCOURS DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT

Arrivé au terme des travaux de la XIIème Conférence Générale, je crois que l'on peut dire sans vanité aucune, mais aussi sans fausse modestie, que nous avons bien travaillé. Merci à tous pour votre constante disponibilité et votre participation attentive et surtout active. Grâce à tous, les activités du CIRTEF seront toujours plus nombreuses. Le bilan du dernier Biennum est impressionnant.

En tant que Président, je puis vous assurer que durant ces deux ans de mandat je m'emploierai de toutes mes forces à œuvrer pour le développement constant de notre Conseil. Avec le Secrétaire Général et ses collaborateurs nous ferons, j'en suis persuadé, une excellente équipe et, ensemble, nous nous engageons à la réalisation du plan d'action décidé lors de cette XIIème Conférence Générale.

Souvenez-vous, le Secrétaire Général vous l'a dit dès l'ouverture de nos travaux et je l'ai rappelé dans mon discours.

Le CIRTEF c'est vous. Le Conseil sera ce que vous voulez qu'il soit : un instrument efficace. Il va de soi que mon désir le plus vif est qu'il progresse et qu'au terme de ce nouveau Biennum le bilan soit plus impressionnant encore que celui qui vient de s'achever. Le monde de l'audiovisuel est celui où les évolutions technologiques sont les plus sensibles, les plus rapides, et aussi les plus visibles et où nous devons avoir une longueur d'avance, les anticiper, si nous ne voulons pas être à la traîne. Il ne faut pas craindre ces transformations souvent radicales du numérique ; on l'a rappelé, car elles peuvent être une chance même pour les plus démunis.

Une attention soutenue permanente doit être portée à la formation. Changements technologiques, formation, évolution des métiers vont de paires.

Le Bureau, le Secrétariat et ce levier formidable qu'est le SEFOR vont travailler dans ce sens. Comme conseil d'abord et ensuite en tant que formateurs, là aussi, chers collègues, je compte sur votre participation active. Je suis confiant car j'ai senti par la présence, les interventions de hauts responsables assistant pour la première fois à nos travaux, un engagement pour ce partenariat qui nous anime. Nous avons tracé de vastes chantiers qui demanderont une grande mobilisation. Nous nous tournons vers tous ceux qui voudront bien nous accompagner dans cette merveilleuse aventure de sauvegarde de nos archives sonores et visuelles afin de les mettre en valeur.

HAMPATE BA disait : « en Afrique tout vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle ». Le vieux sage de BANDIGARA peut être rassuré et dormir en paix. Le projet AIME - décidément quel beau nom - qui vient de nous être présenté a conquis tous les participants. Sa mise en chantier devrait démarrer immédiatement, car nos archives sont en péril. Il est urgent de ne plus attendre.

Il y a des actions qu'il nous faut mener, celles de l'esprit et la volonté de les réaliser. Je suis optimiste des unes comme de l'autre. Et tranquillement, sereinement, je vous fais part de ma conviction profonde. Nous réussirons ensemble. Que vive la famille francophone de la communication audiovisuelle.

Vive le CIRTEF.

Liste des participants

Belgique

RTBF Monsieur Christian Druitte, Administrateur général
Madame Christine Sprumont, Directrice de cabinet
Monsieur Pierre Couchard, Directeur, International et Développement
Délégation Wallonie-Bruxelles Monsieur Philippe Nayer, Délégué

Bénin

ORTB Monsieur Jean N'Dah N'Tcha, Directeur général

Burkina Faso

ORTBF Monsieur Lézin Didier Zongo, Directeur général
Monsieur Souleymane Sawadogo, Directeur de la Télévision

Burundi

RTNB Monsieur Jean-Marie Bukware, Directeur administratif et Financier

Cameroun

CRTV Monsieur Augustin Atangana Bene
Monsieur Antoine-Marie Ngono
Monsieur Engama Eloundou

Canada

Radio-Canada	Madame Micheline Vaillancourt, Directrice générale de la Télévision régionale et des Affaires institutionnelles
	Monsieur Daniel Hamel, Directeur des opérations
	Monsieur Sylvain Lafrance, Vice-Président, Radio
RCI	Lonsieur Ousseynou Diop, Chef Services soutien aux programmes
Télé-Québec	Madame Doris Girard, Présidente, Directrice générale
CTQC	Monsieur Michel Fortier, Président p.i.

Congo (Brazzaville)

Radio-Congo	Monsieur Alphonse Bouya-Dimi, Directeur général
-------------	---

Congo (République Démocratique)

RTNC	Monsieur José Kajangwa, Président-Directeur général
	Monsieur Lutu Mabangu, Directeur coordonnateur

Côte d'Ivoire

RTI	Monsieur Georges W. Aboke, Directeur général
	Monsieur Paul-Alfred Kadio, Directeur des Études et du Développement

Djibouti

Radiodiffusion-Télévision de Djibouti	Monsieur Abdi Atteyeh Abdi, Directeur
---------------------------------------	---------------------------------------

France

CFI	Monsieur Jean Stock, Président
-----	--------------------------------

	Monsieur Jean-Claude Kuentz, Directeur général
France Télévision	Monsieur Jean-Luc Maertens,
France 3	Monsieur Rémy Pflimlin, Directeur général
Min. Affaires étrangères	Monsieur Michel Montfort, Sous-directeur de la Coopération audiovisuelle
Radio-France	Monsieur Christian Maillard, Directeur des Affaires internationales
	Monsieur Bernard Liot, Directeur de France Bleu Loire Océan
RFI	Monsieur Georges Lory, Adjoint au Directeur des Affaires internationales
	Madame Catherine Sournin, Service Documentation
RFO	Monsieur Yves Rambeau, Directeur de cabinet du Président
TV5	Madame Denise Époté Durand, Directeur de TV5 Afrique
	Monsieur Jean-Marc Lebugle, Directeur des Affaires juridiques
	Madame Véronique Prédour, Responsable, Contrôle budgétaire
	Monsieur Jean-Pierre Vérines, Directeur technique
	Monsieur Gilbert Lam Kabore, Délégué à l'antenne Afrique

Madagascar

ORTM Monsieur Alaoy, Directeur général

Maroc

RTM Monsieur Abdelkader Bouazza, Chef de Service des Études d'audience et des Relations publiques

Maurice

MBC Monsieur Hootesh Ramburn, Directeur général

Niger

ORTN

Monsieur Hassan Saley, Directeur général

Royaume-Uni

BBC

Monsieur Sylvain Sémilinko, Chef du service français

Sénégal

RTS

Monsieur Mactar Silla, Directeur général

Seychelles

SBC

Monsieur Ibrahim Afif, Directeur général

Suisse

TSR

Monsieur Jean-Claude Chanel, Directeur Production et Finances

Monsieur Pierre Barbey, Chef du département Technique et Informatique

Monsieur Denis Bossy, Chef du département Administration et Finances

Madame Clélia Strambo, Assistante de monsieur Jean-Claude Chanel

Monsieur Pascal Kramer, Chef du service Systèmes d'Information

Madame Marie-Claire Spiess-Bonvin, Assistante

Monsieur Daniel Bertusi, Responsable technique

Monsieur Christophe Jaquier, Opérateur son de reportage

Monsieur Michel Burki, Cameraman

Coopération suisse

Monsieur Bernard Feller

Tunisie

ERTT

Monsieur Abdelraouf Basti, Directeur général

Vietnam

VOV

Madame Hoang Minh Nguyet, Directrice des relations internationales

Monsieur Tran Kim Thau, Directeur du Bureau de représentation permanente de la Voix du Vietnam en France

VTV

Monsieur Ho Anh Dung, Directeur général

Monsieur Nguyen Trong Sy, Chargé des missions francophones

Organisations internationales

AIF (Canal EF)

Madame Murielle Gautier, Documentaliste

CRPLF

Madame Françoise Dost, Secrétaire général

CTF

Monsieur François Ferrus, Secrétaire général

UNESCO

Monsieur Vladimir Gai, Chef de la section du développement de la Communication

URTI

Madame Martine Filippi,

URTNA

Monsieur Abdelhamid Bouksani, Secrétaire général

CIRTEF

Abdelkader Marzouki, Secrétaire général

David Bary, Conseiller

Étienne Derue, Conseiller

Gaétan Lapointe, Conseiller

Jacques Smal, Réalisateur

Ronald Theunen, Chargé de mission

Alain Streignard, Comptable

Guy Maréchal, Responsable, projet AIMÉ

Marie Coudray, Projet AIMÉ

ANNEXE

Conférence Générale du CIRTEF

Montrœux 30 et 31 mars 2001

Boulevard des Alpes 10
1820 Montrœux (Suisse)

Courriel : cirtef@cirtef.ch
Téléphone : + 41 21 927 00 00



Projet AIMÉ

Archivage Intelligent Multimédia Économique

Projet AIMÉ

Archivage Intelligent Multimédia Économique

Conseil International des Radios - Télévisions d'Expression Française
CIRTEF

Préparé par **Guy Maréchal**

Studen Master Information Security & Multimedia

E-Mail : gmaréchal@brtbf.be

Document : PROJET 2001 02/17 © 2001 PROSI

Conférence Générale du CIRTEF

Montreux 30 et 31 mars 2001



Boulevard Auguste Reyers, 52
B-1044 Bruxelles (Belgique)

Courriel : cirtef@rtbf.be
Téléphone : + 32 2 732 45 85

Projet AIMÉ

Archivage Intelligent Multimédia Économique

Conseil International des Radios - Télévisions d'Expression Française

CIRTEF

Secrétaire général :

Monsieur Abdelkader MARZOUKI

.....

Président du CIRTEF et du Comité de Pilotage du projet AIMÉ :

Monsieur Jean-Claude CHANEL

Conférence Générale du CIRTEF
Montreux 30 et 31 mars 2001

Préparé par Guy Maréchal
Senior adviser Information Society & Multimedia
E-mail: gmaréchal@brusie.be

Document: PROJ200100419 © 2001 PROSI

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001)

Page 1

Projet AIMÉ

- Origine (*le Séfor de Ouagadougou*)
- Objectifs généraux
- Choix architecturaux
- Projet
 - ◊ Phases et collaborations [*organisation envisagée*]
 - + Un projet du CIRTEF *(Le maître d'œuvre)*
 - + Le développement *(Les techniques du 'méta' et de l'architecture générale)*
 - + La collaboration avec l' AIF *(Education technique, Validation, exploitation pilote)*
 - + La collaboration avec l'UNESCO(*Culture, Diffusion, Education opérationnelle, communication*)
 - ◊ Budget & Subsides escomptés
 - ◊ Implication dans le projet des membres du CIRTEF (rôles)
 - ◊ La gestion par le 'Comité de Pilotage'
- Annexes :
 1. L'approche architecturale et technique
 2. Quatre intentions exemplatives
 3. Configurations PC légères
 4. L'archivage sur DVD
 5. Les 'méta data'

Projet AIMÉ (origine)

L'atelier Télévision du SEFOR à Ouagadougou a unanimement recommandé que le CIRTEF prenne l'initiative de mettre sur pied un projet pilote & de faisabilité d'archivage multimédia, probablement basé sur les normes DVD, qui soit :

- D'un coût d'équipement accessible pour tous
- Adapté aux besoins et efficace
- Dont l'accès et l'exploitation soient aisés

Cette recommandation a été adoptée par le CIRTEF. Il souhaite inscrire ce nouveau projet en *synergie* avec les organisations ayant contribué à son établissement (Titan A.S.B.L., ...) et avec d'autres projets connexes. Il invite les membres à lui faire connaître les divers projets ou initiatives dans le domaine dont ils auraient connaissance.

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

Le projet a reçu le nom de AIMÉ, acronyme de

Archivage **I**ntelligent **M**ultimédia **É**conomique.

Au travers de ce nom sont évoquées

- Les principales caractéristiques des objectifs de ce projet et
- Les principes architecturaux guidant le projet
- Les opportunités et la maturité du numérique
- La migration de l'analogique vers le numérique est une mutation, un changement radical de paradigme :

- Une mutation à organiser comme une évolution
- La charge du passé
- En analogique, l'unité est le support de représentation
- En numérique, l'unité doit devenir trois réalités intégrées mais autonomes
 - Le fichier (*en formats typés*)
 - La structure
 - Le support

Voici le 'bunker' des archives analogiques, quelque part dans le monde !



Il y a eu de bonnes raisons pour en arriver là, mais ...

Le projet AIMÉ vise à éviter cela à l'avenir et, par le numérique, aider à récupérer ce qui peut encore l'être !

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

Archivage

Il s'agit de :

- Gérer efficacement l'héritage (audiovisuel / textuel / sonore / pictural,...) les nouvelles créations, la mémoire et la conscience collective
- Protéger de manière fiable et durable ce patrimoine culturel
- Rendre accessibles ces trésors afin de pouvoir les utiliser à des fins culturelles, économiques, sociales, ...

Archiver va de la

- mémorisation simple à la création d'une
- œuvre complexe nouvelle et originale

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

I ntelligent

L'utilisation de la représentation numérique, la possibilité de créer des documents structurés, en s'appuyant sur des standards d'échange de données internationaux, et le développement de l'Internet permettent d'archiver les contenus et leurs 'méta-data' associés sur des supports distribués et accessibles afin d'offrir une interactivité souple et efficace

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001)

Page 7

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

M ultimédia

A terme, il s'agit de gérer, de manière intégrée, non seulement les archives audiovisuelles de

- Radio
- Télévision
- Internet

mais aussi les

- informations associées
- le multilinguisme
- les liens
- les moyens de rechercher les informations tant en local que dans d'autres sites.

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001)

Page 8

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

Economique

Ces chaînes d'archivage et de recherche documentaire, en média intégré, peuvent assurer une gestion adaptée,

- de manière économique et, potentiellement, être introduites
- de manière progressive.

En particulier,

- le support optique, suivant les formats des DVDs, semble prometteur pour ses qualités intrinsèques (accès et durabilité)
- L'usage des PC's semble suffisant pour toutes les tâches décentralisées (y inclus les montages et traitements audio-visuels) et pour les serveurs opérationnels
- Les applications professionnelles et celles du grand public utilisent les mêmes normes et produits (grandes séries et large usage)
- Les applications et exploitations nouvelles deviennent des sources de revenus
- Le service public est mieux placé que le privé pour exploiter la compétence et le nombre de collaborateurs pour ces tâches nouvelles

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

Principes Architecturaux

1. Solutions légères, modulaires, évolutives
2. Création, gestion, protection et exploitation des archives en local et/ou central et/ou en mandat
3. Structuration et accessibilité basées sur les Intranets et sur l'Internet
4. La portabilité, la qualité, la fiabilité et la durabilité sont assurées par divers moyens techniques et procédures
5. La viabilité est renforcée par des mesures d'accompagnement

Projet AIMÉ (objectifs généraux)

Développement :

Le projet n'a pas l'intention de développer du logiciel mais bien, d'abord, d'évaluer, puis recommander, ce qui existe.

Le projet a l'intention de développer la 'colle' qui intègre les modules

- o Pour tenir compte des besoins et décisions locales
- o Pour compléter ce qui manque dans l'état actuel des normes ou profils

L'exploitation des résultats est ouverte :

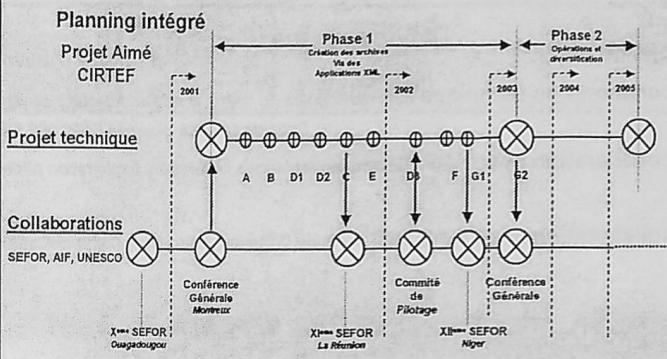
- o L'architecture et les documents sont publics, gratuits et accessibles à tous
- o Les 'Définitions des Types de Données', les '...' sont gratuits et extensibles
- o Les logiciels spécifiques sont exploités par leur concepteur, avec 'royalties' pour le CIRTEF.
- o Les différents concepteurs développent en concurrence mais avec une base interopérable !

Projet AIMÉ

Les phases et collaborations

Projet AIMÉ

Archivage et métadata dans un environnement numérique



CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001)

Page 13

Projet AIMÉ (Moments planifiés, phase 1)

- Réunion de travail pour affiner la définition :
 - Du projet applicatif (essais et critères de validation)
 - Du projet du pôle d'expertise (cahier des charges)
 - Le consortium – *agreement*
- Conception d'une infrastructure technique (niveau essences variantes et essais comparatifs)
- Contribution au Pré-Séfor (formation sur le cadre général et l'infrastructure technique)
- Production de rapports techniques :
 - D1 – Essais techniques et comparaisons
 - D2 – Synergies et intégrations vidéo, radio, texte, internet
 - D3 – Recommandation sur la structuration et les outils de gestion et autres métadata
- Mise en place de 5 infrastructures de démonstration/exploitation (3 de base, et 2 étendues)
- Cycle de formation des membres correspondants
- Production des rapports de recommandations et conclusions phase 1

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001)

Page 14

Projet AIMÉ (Subsides envisagés)

Un projet du CIRTEF

(Le maître d'œuvre)

- + La collaboration technique (*Les techniques du 'méta' et de l'architecture générale*)
Subside sollicité (environ) 5 000 000 FRF
- + La collaboration avec l'AIF (*Education technique, Validation, Exploitation pilote*)
- + La collaboration avec l'UNESCO (*Culture, Diffusion, Éducation, Communication*)

Projet AIMÉ (budget global)

Obligation de résultat

- Livraison de résultat au moments clefs du planning
- Justification des raisons pour avoir du retard ou des dépassements de budgets

Obligation de moyens :

S'applique à toute la main d'œuvre et à l'acquisition des plate-formes adéquates !

Développements spécifiques (XML, Métadata, DBMS, ...)

Infrastructures (PCs et auxilliaires)

Diffusion, éducation, formation, communication, ...

TOTAL (environ) : 7 000 000 FRF

Projet AIMÉ La gestion

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001) Page 17

Projet AIMÉ (Implication des membres)

Coordination des tâches

(Chaque membre assume ses frais jusqu'à ce qu'un éventuel subside soit alloué)

1. Membres UT

Tous les membres du CIRTEF sont des utilisateurs potentiels 'UT' des résultats de AIME

2. Membres du Pôle d'exploitation

Tous les membres du CIRTEF peuvent choisir d'être membres du pôle d'exploitation.
Ceci implique d'accepter de faire une utilisation pilote et donc de contribuer à remplir une tâche.

3. Membres du Pôle de développement

Quelques membres du CIRTEF devraient être identifiés pour contribuer au développement,
que ce soit en collaboration avec InOvo et InfoGrafic dans le sous-projet déposé au SSTC,
que ce soit dans le contexte des collaborations envisagées avec l'AIF, l'Unesco et le Séfor.

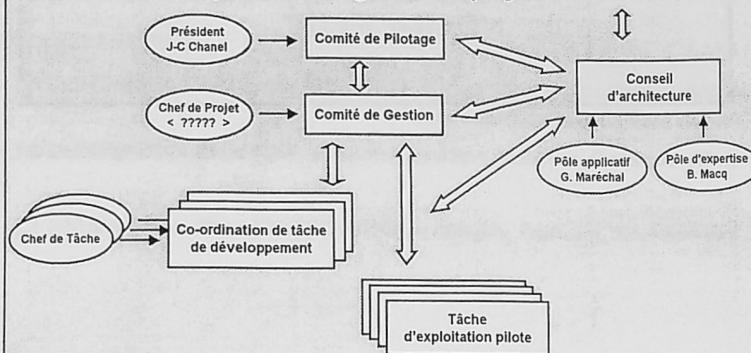
- Membres de développement et choix techniques
- Membres pour essais techniques et validations (5 sites)
 - Trois sites de base (les deux cellules CIRTEF + <à décider !>)
 - Un site complet (<à décider !>)
 - Un site de développement (<à décider !>)

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001) Page 18

Projet AIMÉ

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Organisation et gestion du projet



CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001) Page 19

Projet AIMÉ (Implication des membres)

Membres du Comité de Pilotage

Le 'Comité de Pilotage devrait être constitué ce 31 mars 2001.

Il est suggéré :

- Le président
- Cinq (?) membres du CIRTEF
- Le co-ordonnateur du 'Pôle applicatif'
- Le co-ordonnateur du 'Pôle d'expertise'

Jean-Claude Chanel

< à nommer ! >

Guy Maréchal

Benoit Macq

Note : le chef de projet participe comme invité

< non encore désigné ! >

CIRTEF Conférence Générale (Montreux, mars 2001)

Page 20

Projet AIMÉ (Implication des membres)

Ordre du jour de la réunion plénière du projet AIMÉ

Ce 31 mars 2001 à 14h00

- **Introduction**

Par le Président du Comité de Pilotage : Monsieur Jean-Claude Chanel

- **Questions & réponses**

Coordination du projet : Monsieur Guy Maréchal & Madame Marie Coudray

- **Présentation du formulaire relatif aux diverses implications des membres**

Projet AIMÉ (Conclusions)

Les choses à retenir :

- **Le numérique est arrivé à maturité**
- **Le passage au numérique est inéluctable**
- **Le passage au numérique est une chance**
- **L'archivage est une fonction clef de ce passage au numérique :**
 - Gestion
 - Protection
 - Exploitation
- **Le passage au numérique est 'rentable'**
 - *Nouveaux services (certains payants)*
 - *Nouvelle utilisation de la compétence et du nombre de collaborateurs*
- **La synergie avec d'autres projets est porteuse**
- **Quel rôle mon organisation veut-elle jouer dans le projet AIMÉ ?**

Projet AIMÉ

Archivage Intelligent Multimédia Économique

(Annexes)

Conseil International des Radios-Télévisions et Expression Française

CIRTEF

Sectrétaire général :

Monsieur Abdellah MARZOUKI

...

Président du CIRTEF et du Comité de Pilotage d'AIMÉ :

Monsieur Jean-Claude CHANEL

Président Guy Marchal

...
...
...
...
...
...

Téléphone : +33 1 45 81 73

Télécopie : +33 1 45 81 129

Mob. : +33 611 129

E-mail : ...@cirtef.fr

CIRTEF Conference Générale Observance, mars 2001

Page 23

Projet AIMÉ

Annexes

1. Approche architecturale et technique
2. Quatre intentions exemplatives
3. Configurations PC légères
4. Archivage sur DVD
5. Les 'méta data'

Page 24

Projet AIMÉ (Principes architecturaux)

1. Solutions légères, modulaires, évolutives
2. Crédit, gestion, exploitation des archives en local et/ou central et/ou en mandat
3. Structuration et accessibilité basées sur l'Internet et les Intranets
4. La portabilité, la qualité, la fiabilité et la durabilité sont assurées par divers moyens techniques et procédures
5. La viabilité est renforcée par des mesures d'accompagnement

CIRTEF Conference Générale Observance, mars 2001

Page 24

Projet AIMÉ (Annexe 1)

L'approche architecturale & technique

CIRTEF Conference Générale Observance, mars 2001

Page 25

Projet AIMÉ (Principes architecturaux)

1. Solutions **hébergées, modulaires, évolutives**
2. Crédit, gestion, exploitation des archives en local et/ou central et/ou en mandat
3. **Structuration et accessibilité basée sur l'Internet et les Intranets**
 - Chaque œuvre archivée est comme un '*Mini-Site-Internet-Portable*'
 - Les hyper-liens internes du domaine de référence (en principe) qui dans le '*MSP*'
 - Les documents utiles sont dupliqués dans le '*MSP*'
 - Les hyperliens externes au '*MSP*' sont (en principe) indirects, via des '*MSP*' d'équivalence
 - Les sites privés sont des collections de '*MSP*' organisées (exprimées en adresses URL)
 - Les sites publics sont des structures de '*MSP*' intégrées (accessibles via leurs adresses URL)
 - La portabilité, la qualité et la durabilité sont assurées
 - 5. La viabilité est renforcée par des mesures d'accompagnement:
4. **La portabilité, la qualité, la fiabilité et la durabilité sont assurées**
 - Par l'emploi de normes de représentation stables, indépendantes des plate-formes, portables...
 - Modèles spécifiques auto-définis
 - Environnement indépendants des plate-formes
 - [XML, vues de Document Type Definition, les Open Schema Definition et les feuilles de style XSL/XSLT, ...]
 - [Outils et logiciels Web; XML; ... lecteurs DVD-RAM, ...]
 - Par la veille de conversion (** prior pas de mutation**)
 - Par l'usage de supports polyvalents avec une utilisation redondante, potentiellement mixte
 - Par la disponibilité flexible "en ligne", "quasi en ligne", "off-line"
 - Par la recherche systématique des modes de compatibilité en "grande diffusion"
5. La viabilité est renforcée par des mesures d'accompagnement:

CIRTEF Conférence Générale (Décembre, mois 1981) Page 27

Projet AIMÉ (Principes architecturaux)

1. Solutions **hébergées, modulaires, évolutives**
2. Crédit, gestion, exploitation des archives en local et/ou central et/ou en mandat
3. Structuration et accessibilité basée sur l'Internet et les Intranets
4. La portabilité, la qualité, la fiabilité et la durabilité sont assurées
 - Par l'emploi de normes de représentation stables, indépendantes des plate-formes, portables...
 - Modèles spécifiques auto-définis
 - Environnement indépendants des plate-formes
 - [XML, vues de Document Type Definition, les Open Schema Definition et les feuilles de style XSL/XSLT, ...]
 - [Outils et logiciels Web; XML; ... lecteurs DVD-RAM, ...]
 - Par la veille de conversion (** prior pas de mutation**)
 - Par l'usage de supports polyvalents avec une utilisation redondante, potentiellement mixte
 - Par la disponibilité flexible "en ligne", "quasi en ligne", "off-line"
 - Par la recherche systématique des modes de compatibilité en "grande diffusion"
5. La viabilité est renforcée par des mesures d'accompagnement:

CIRTEF Conférence Générale (Décembre, mois 1981) Page 28

Projet AIMÉ (Principes architecturaux)

1. Solutions **hébergées, modulaires, évolutives**
2. Crédit, gestion, exploitation des archives en local et/ou central et/ou en mandat
3. Structuration et accessibilité basée sur l'Internet et les Intranets
4. La portabilité, la qualité, la fiabilité et la durabilité sont assurées
 - Par la planification de programmes d'expérimentation et d'éducation
 - Par les liaisons avec des projets connexes
 - Par une gestion structure impliquant tous les acteurs (politiques, sociaux, culturels et économiques)
 - Par la proposition d'implication des pouvoirs publics dans la réglementation de formats et de fonctions en particulier (les formats normalisés pour le '*dépôt légal*'
5. La viabilité est renforcée par des mesures d'accompagnement:

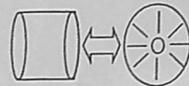
CIRTEF Conférence Générale (Décembre, mois 1981) Page 29

Archivage et métadonnées dans un environnement numérique

Comment structurer ? ...

Toujours lier le contenu et les informations de gestion !

Base de données
Projets / ressources /
services / ...



Ce qui est relié dans la
Base de données
s'appelle :

Méadata

Contenus en divers
formats
Méta-data suivant un
Gestionnaire de BdD
Outils informatiques
suivant les formats et
exploitation

CIRTEF Conférence Générale (Décembre, mois 1981) Page 30

Archivage et méta-data dans un environnement numérique

Que mémoriser ? ...

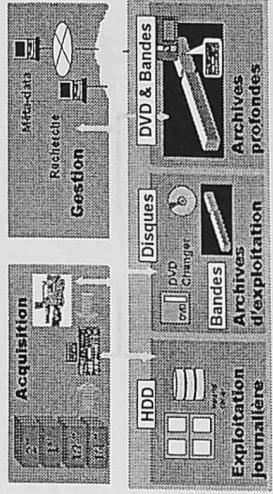
- Tout pour ou doit l'être !
- Les contenus directs (TV, Radio, Sites Internet, ...)
- Les contenus indirects (marketing, rushes, ...)
- Les services associés
- Les intentions cibles
- Les pointeurs informatiques et hyper-links
(en particulier des liens internes faisant la synchronisation (son/texte-image-vidéo...); les liens vers les bases de données du gérant, des sites internet, ...)
- Les emplacements physiques et temporels des média
- Les outils
- Les informations de projet et de gestion des fonctions
- Les paramètres normalisés et scripts pour les moteurs de recherche
- Les caractéristiques culturelles, économiques, politiques, sociales, éthiques, ...
- Les informations de projets et de gestion des fonctions
- Les paramètres normalisés et scripts pour les moteurs de recherche
- Généralistes
- Déventuels moteurs de recherche spécialisés
- Étiquettes, labels, types de media
- ...

CERTEF Conférence Génie de l'Information, mars 2001

Page 31

Archivage et méta-data dans un environnement numérique

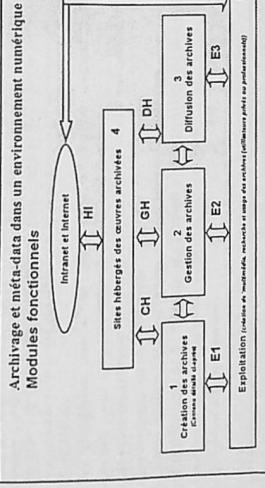
Gestion de l'information



CERTEF Conférence Génie de l'Information, mars 2001

Page 32

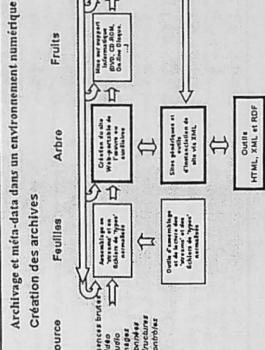
Projet AIMÉ (Projet SSTC)



CERTEF Conférence Génie de l'Information, mars 2001

Page 32

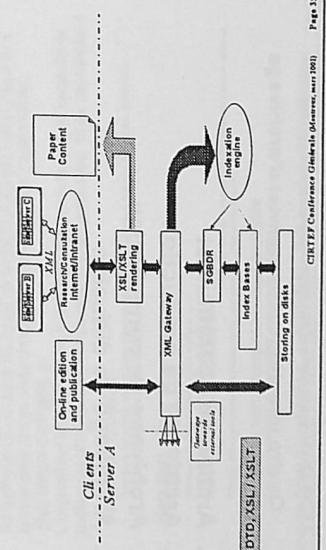
Projet AIMÉ (Projet SSTC)



CERTEF Conférence Génie de l'Information, mars 2001

Page 34

Projet AIMÉ (Projet SSTC 'Architecture du logiciel')

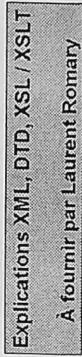


Page 15

CIRTF Conférence Glendale (Glendale, mai 2001)

Page 14

Projet AIMÉ (Projet SSTC 'Architecture du logiciel')



CIRTF Conférence Glendale (Glendale, mai 2001)

Page 14

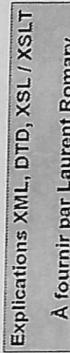
Projet AIMÉ (Projet SSTC 'Architecture du logiciel')



CIRTF Conférence Glendale (Glendale, mai 2001)

Page 17

Projet AIMÉ (Projet SSTC 'Architecture du logiciel')



CIRTF Conférence Glendale (Glendale, mai 2001)

Page 14

Projet AIMÉ (Projet SSTC 'Architecture du logiciel')

Explications XML, DTD, XSL / XSLT
À fournir par Laurent Romary

Archivage et métadata dans un environnement numérique Quatre intentions (exemplatives) d'archivage

1. Archivage opérationnel
2. Archivage de production
3. Archivage de consultation
4. Archivage de diffusion

Archivage et métadata dans un environnement numérique

1. Archivage Opérationnel (qualité disponible)

Il s'agit de disposer de toute l'information associée à une œuvre dans la qualité de représentation la meilleure disponible (tel DVC 50 Mbps) ! L'objectif est le traitement en intégrant la conservation, pour capacité de traitement ultérieure !

Contenus révisables

- Content bruts (raw): Audio, Vidéo, ...
- Contentat IT: Fichiers texte, tableurs, images, audio, ...

Meta-Data

- Métriques: commentaires des scritps: ...
- Informations: priorités individuelle, ...
- Format normalisé induit par le format (DVD, ...): Y les:
 - Table of Content, Dates, Systeme information, On-Screen Programme, Electronic Programme Guide, ...
 - Format livre (paramétrable) avec des politiques vers des contenus IT
 - Programmations spécifiques et services associés
 - Format de 'propriétaires' ou 'publics' placés pour la facilité !

Projet AIMÉ (Annexe 2) Quatre intentions exemplatives

Archivage et méta-data dans un environnement numérique

2. Archivage de production (qualité utile)

Il s'agit d'archiver pour disposer de toute l'information associée à une œuvre dans les qualités de représentation utiles et raisonnables [Tel, MPEG-2 MP@ML]. L'objectif est la mémoire en intégrant la conservation, pour capacité de traitement ultérieure et les informations de 'marketing' et de 'recherche' !

Contenus révisables

- Contenu(s) toutes sortes, bruts (nus/bare), produits scénarios, bandes annonces, diminuifs, ...
- Contenu IT: Fichiers testets, tableurs, images, audio, ...

Méta-Data

- Taxonomie de recherche
- Marqueurs; commentaires des scripts; ...
- Interventions; propriétés indéfectibles; ...
- Format normalisé induit par le format (DVD, ...)-vidéo.
- Format libre (paramétrable avec des pointeurs vers des contenus IT)

Programmes, spécificités, et services, associés

- Formes propriétaires ou plates plates pour la faim !

Pour ce type d'archivage, on préférera la format de DVD-RAM_{ML}

Page 43

Archivage et méta-data dans un environnement numérique

3. Archivage de consultation (interne ou 'client')

Contenus mis aux formats de consultation pertinents pour la cible

- Bas débit: 40Kbits/sec à 600 Kbit/sec

Méta-Data

- Format normalisé induit par le format utilisé: Table Of Content, Annexes [e-commerce], Annexes et Paramètres

Pour ce type d'archivage, les formats des Web Sites sera préféré

CIRTEF Conférence Générale Mémoires, mai 2001

Page 44

Archivage et méta-data dans un environnement numérique

4. Archivage de diffusion (grand public)

Contenus mis aux formats de diffusion et de consultation pertinents pour la cible

- Haut débit: MPEG2 MP@ML (de 2 à 16 Mbits/sec)
- Bas débit: 40Kbits/sec

Méta-Data

- Format normalisé induit par le format utilisé: Table Of Content, Annexes et Paramètres

Pour ce type d'archivage, le format de DVD Flux sera préféré

CIRTEF Conférence Générale Mémoires, mai 2001

Page 45

Projet AIMÉ (Annexe 3)

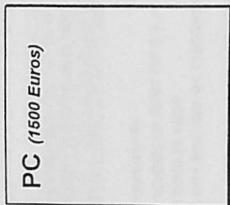
Configurations PC légères

CIRTEF Conférence Générale Mémoires, mai 2001

Page 44

Archivage et métadata dans un environnement numérique
Equipement d'archivage sur DVD

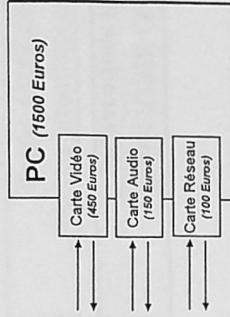
Archivage Descriptif d'un dispositif low-cost de gravure de DVD



CIRTEP Conférence Gérardie/Génevieve, mardi 10/01 Page 47

Archivage et métadata dans un environnement numérique
Equipement d'archivage sur DVD

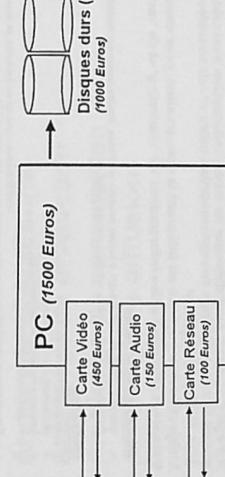
Archivage Descriptif d'un dispositif low-cost de gravure de DVD



CIRTEP Conférence Gérardie/Génevieve, mardi 10/01 Page 48

Archivage et métadata dans un environnement numérique
Equipement d'archivage sur DVD

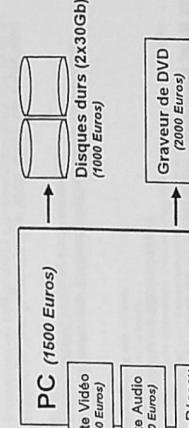
Archivage Descriptif d'un dispositif low-cost de gravure de DVD



CIRTEP Conférence Gérardie/Génevieve, mardi 10/01 Page 49

Archivage et métadata dans un environnement numérique
Equipement d'archivage sur DVD

Archivage Descriptif d'un dispositif low-cost de gravure de DVD



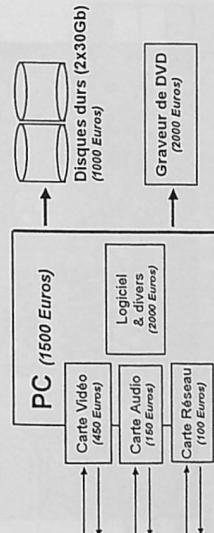
CIRTEP Conférence Gérardie/Génevieve, mardi 10/01 Page 50

Note : cette configuration est combinable avec la configuration d'acquisition et de montage sans augmentation significative de coûts !

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Équipement d'archivage sur DVD

- Dispositif low-cost de gravure de DVD (un PC)



Note : cette configuration est combinable avec la configuration d'acquisition et de montage sans augmentation significative de coût !

CIRTEF Conférence Générale (Biarritz, mars 2001)

PAGE 51

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Équipements d'acquisition & archivage sur DVD

- Version de base (à un PC) : Coût total estimé :

7000 Euro's / 50 000 FRF / 300 000 BEF

- Version de étendue (à 5 PC + 'Juke Box') : Coût total estimé :

30 000 Euro's / 200 000 FRF / 1 200 000 BEF

Même configuration que précédemment mais à 6 PCs + Juke Box

- ❖ PC serveur
- ❖ PC d'acquisition / conversion de formats
- ❖ PC de post-production
- ❖ PC de gravure DVD
- ❖ PC d'enregistrement lecture sur Tape Streamer
- ❖ PC de gestion & base des données d'archives
- ❖ 'Juke Box'

- Lecteur et connectique : spécifiques aux besoins locaux

CIRTEF Conférence Générale (Biarritz, mars 2001)

PAGE 52

Projet AIMÉ (Annexe 4) L'archivage sur DVD

Archivage et métadata dans un environnement numérique
Équipement d'acquisition & archivage sur DVD

- Lecture

- ❖ Platine DVD grand public

Cout total: 500 Euros / 3.500 FF / 20.000 BEF

- ❖ PC + lecteur DVD + Carte Vidéo

Cout total: 2000 Euros / 12.000 FF / 80.000 BEF

- Consommables

- ❖ DVD-RAM

Cout à la pièce: 20 Euros / 120 FF / 800 BEF

CIRTEF Conférence Générale (Biarritz, mars 2001)

PAGE 53

CIRTEF Conférence Générale (Biarritz, mars 2001)

PAGE 54

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Archivage sur DVD

- Caractéristiques du DVD
- Deux types d'archivage sur DVD
 - ❖ DVD RAM / ROM
 - ❖ DVD FLUX (DVD-R)
- Equipment d'archivage sur DVD
- Processus d'archivage et d'exploitation sur DVD

Archivage et métadata dans un environnement numérique

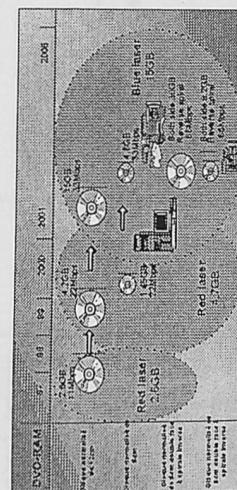
Caractéristiques du DVD

- Format robuste
- Grande capacité de stockage (de 4 à 16 Go/cd, c'est à dire, de 3 à 16 heures de spectacle [Audio; Vidéo; Multilingues; Sous-titres...])
- Support long terme (20 ans ou plus si certaines conditions sont remplies!)
- Formats stables et évolutifs
 - ❖ Format FLUX (DVD-R) (complètement normalisé grand public)
 - ❖ Format RAM (très souple et normalisé pour professionnels)
 - ❖ ...
- Format économique (équipements en grande séries)
- Facile à entreposer, classer, récupérer, ...
- Formats addressables & à traitement aisés
 - ❖ Format FLUX à contenus indexés, avec accès direct aux plages
 - ❖ Format RAM à structuration complète comme en IT

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Caractéristiques du DVD-RAM

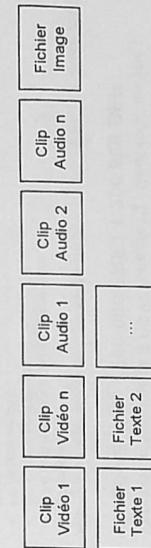
usage cible : le domaine professionnel



Archivage et métadata dans un environnement numérique

Caractéristiques du DVD-RAM

DVD Ram: Fichiers distincts mis à format révisable



Archivage et métadata dans un environnement numérique

Caractéristiques du DVD-FLUX

(Usages cibles : le domaine privé (format de diffusion en grand public) et le professionnel)

DVD Flux: Transport Stream

Format de diffusion MPEG2

#1	#2	#3	#4	#5
Vidéo				
Audio 1				
Audio 2				
Ss-titre 1				
Ss-titre 2				

CIRTEF Conférence Ghislain Désenfans, mars 2001

Page 49

Projet AIMÉ (Annexe 5) : Introduction aux 'Méta-data'

CIRTEF Conférence Ghislain Désenfans, mars 2001

Page 50

Archivage et métadata dans un environnement numérique
Fondamentalement une 'méta data' est
une donnée qui en caractérise une autre !

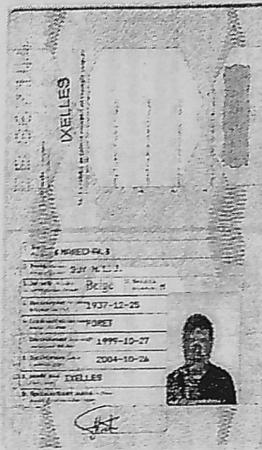
Exemples

- La métadata est en blanc
- La data caractérisée est en jaune

Blanc \rightarrow Guy
jaune
pays \rightarrow Burkina Faso
date \rightarrow 2000 Octobre 08
dictionnaire \rightarrow Bonjour

CIRTEF Conférence Ghislain Désenfans, mars 2001

Page 51



CIRTEF Conférence Ghislain Désenfans, mars 2001

Page 52

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Toutes les ambiguïtés et toutes les combinaisons !

- Mon image n'est pas moi !
 - L'interprétation de Mauricio Pollini de la Sonate à 'Waldstein' de Beethoven
 - Version CD-audio
 - Version MPEG-3
 - Partition éditable
 - Notices sur l'interprète, le compositeur, l'environnement
 - ...
 - L'interprétation de Philippe Herreweghe de la Passion selon Saint Matthieu de J.S. Bach avec l'orchestre des Champs Élysées et le Collégium Vocal avec les solistes ...
 - Version CD-Audio
 - Version MPEG-3
 - Textes en 4 langues
 - Partition avec isolation des instruments
 - Livre d'accompagnement
 - Lien vers site internet et ...
- Le métadata élément de l'un est le métadata élément de l'autre!!!

Conférence Géralde Danner, mars 2001

Page 63

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Principes

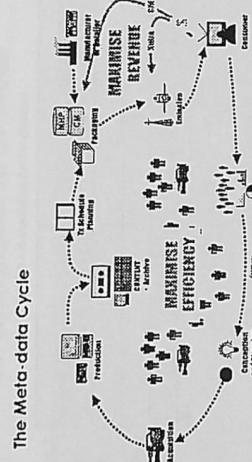
- Il faut considérer chaque moyen de mémorisation comme une data base décentralisée
- Ce qui est essentiel, c'est l'expression du lien
- Saisir les données en temps réel ou les laisser se construire seules (moment; lieu; format; acteurs; ...)
- Construire des ensembles physiques cohérents
- Mettre en place des outils et de l'éducation
- Disposer de métalangage pour définir les métadata

CITEF Conférence Géralde Danner, mars 2001

Page 64

Archivage et métadata dans un environnement numérique

The Meta-data Cycle



SONY

Sep 14th, 2000

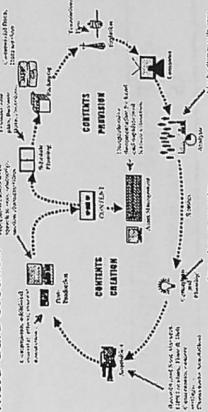
BPE 340

Page 65

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Meta-data Creation



SONY

Sep 14th, 2000

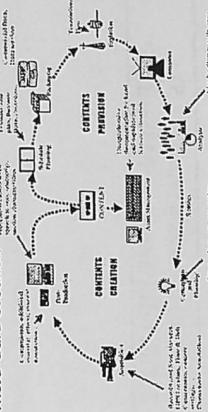
CITEF Conférence Géralde Danner, mars 2001

Page 65

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Archivage et métadata dans un environnement numérique

CONTENTS MANAGEMENT



SONY

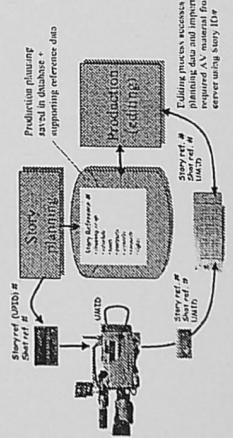
Sep 14th, 2000

BPE 340

Page 66

Archivage et métadata dans un environnement numérique

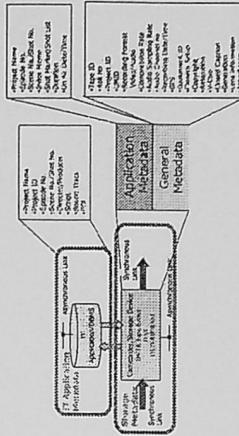
Efficient Production Workflow



September 1st, 2006
Sony
Sony
CIRTEC Conference Glendale Observatory, March 2011
Page 67

Archivage et métadata dans un environnement numérique

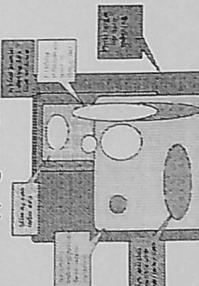
Storage & II Meta-data Examples



September 14th, 2000 BPC RAD SONY CIRTEC Conference Géante (Grenoble, Savoie, France) Page 44

Archivage et métadonnées dans un environnement numériques

Mastodons - Extinct Mammals



September 14th, 7:00C
HBO

Archivaria 14(1)

20

- Utilisez les possibilités des équipements en métiers éléments automatiques !
 - Complétez par un outil de structure (idéalement basé sur XML) :
 - Placez au moins un lien du contenu vers l'IT (adresse Internet / Intranet / Réseau local / Query statement / ...)
 - Placez le lien retour
 - Pour les programmes courants, incorporez l'archivage de manière organique et synchrone avec le processus de production, diffusé
 - Pour l'archivage des ressources du passé, envisagez de programmer les émissions de ce qui est décidé d'archiver ce qui fait revenir ce précédent !

CIRTEF Conference Générale (Montreux, mars 2001) Page 78

Archivage et métadata dans un environnement numérique

Les normes :

- MPEG 2
- MPEG 4
- MPEG 7
- MPEG 21
- PDF24
- DVB-T ; DVB-S ; DVB-C
- ...

CIRCEF

52 Bd Reyers
1044 Bruxelles
Belgique
téléphone : 02/732 4585
télécopieur : 02/732 6240